



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'AMICALE DES MAIRES
DE LOT-ET-GARONNE**

**SAMEDI 9 DECEMBRE 2017
9 H
Espace Culturel François Mitterrand
BOÉ**



ETAIENT PRESENTS :

M. DIONIS du SEJOUR, Président de l'Amicale des Maires 47, Maire d'Agen, Conseiller Régional,
M. Christian DEZALOS, maire de Boé, Conseiller Départemental
Mme Patricia WILLAERT, Préfet de Lot et Garonne
Mme Christine BONANTI-DOSSAT – Sénateur de Lot et Garonne
M. Jean-Pierre MOGA – Sénateur de Lot et Garonne
M. Michel LAUZZANA – Député de Lot et Garonne
M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Départemental de Lot et Garonne
M. Jean-Louis COUREAU, maire de Puymirol – 1^{er} Vice-Président de l'Amicale des Maires 47
M. Henri TANDONNET – maire de Moirax – Président de la Commission des Communes Rurales
M. Stéphane MAZEAUFROID-BOULESTIN, Assistant Parlementaire de M. DAMAISIN, Député
Mme Maryse COMBRES, Conseillère Régionale
M. Francis BIANCHI, Sous-Préfet de Marmande/Nérac
Marie-Christine RICAUT, Directrice Territoriale 47
Mme Véronique SCHAFF, Sous-Préfet de Villeneuve Sur Lot
Mme Hélène GIRARDOT - Secrétaire général Préfecture
M. Jean-Luc QUEYLA – Directeur Départemental du SDIS
Mme Laura GRISAT –Stagiaire de l'ENA
M. Frédéric LOCQUENEUX – Préfecture de Lot et Garonne
M. Bruno FRADET – Directeur Départemental adjointe de la sécurité publique 47
Mme Marie-Christine RICAUT – Directrice territoriale 47 – Pôle emploi
M. Eric MORIVAL - Directeur délégation AM 47
Mme Sandrine KRIEF - Directrice DDFIP47
Mme Emmanuelle GUENOT - Directrice de cabinet
Mme Véronique CASTRO – DDSCPP
Mme Frédérique HENRION – DIRECCTE
Colonel Patrick TOUAK - Commandant Gendarmerie
M. Armand SCHIRATTI – Délégué militaire départemental
Mme Agnès CHABRILLANGES - DDT
M. Jean GALLARDO – Président SDEE 47
Mme Laurence ROLLAND – ERDF
M. Michaël MOREAU, Directeur de cabinet conseil départemental
M. Michel KLOPFER - Consultant en Finances Locales

M. Damien MARTET, Chargé d'Affaires Collectivités - GROUPAMA
Mme Anne TAILHADES, assistante parlementaire de Jean Pierre MOGA, Sénateur
Mme Laurence LAPY, conseillère départementale
M. Jean BIZET, Directeur de l'Amicale des Maires de Lot et Garonne – Directeur de Cabinet de M.
DIONIS du SEJOUR, maire d'Agen
Mme Nicole MAITTE – Amicale des Maires de Lot et Garonne

Mesdames, Messieurs les Maires :

Françoise LEBEAU, Adjointe au maire de Boé, Daniel PANTEIX, adjoint au maire de Boé, Philippe BELVES, maire de Boudy de Beauregard, Philippe CAZÉ, adjoint au maire de Castelculier, Olivier GRIMA, maire de Castelculier, Marie-France SALLES, maire d'Engayrac, Eliane BERNES, adjointe au maire de Le Passage, Maryse VULLIAMY, maire de Lafitte sur Lot, Patricia GAVA, adjointe au maire de Lafitte sur Lot, Jean-Luc THOMAS, maire de Lafox, Christian DIEUDONNE, maire de Lalandusse, Jean-Paul BERRY, maire de Lévigac de Guyenne, Isabelle LABONNE, maire de Lougratte, Henri MATTANA, maire de Pailloles, Jean-Michel MOYNIE, maire de Saint Pierre de Clairac, Marie-Thérèse BRIQUET, adjointe au maire de Saint Pé Saint Simon, Christiane LABAT,

maire de Saint Pé Saint Simon, Richard DOUMERGUE, maire de Saint Urcisse, Nadine LABOURNERIE, Adjointe au maire de Sauvagnas, François TISSOT, adjoint au maire de Sos, Bernard RICCI, maire de Saint Maurice de Lestapel, Rémi CONSTANS, maire de Layrac, Gilbert LABADIE, maire de Marmont Pachas, Pierre SICAUD, maire de Castillonnes, Bernadette DREUX, maire de Duras, François THOLLON POMMEROL, maire de Boussès, Jean Louis CHAU-VAN, adjoint au maire de Roquefort, Sylvie MAURIN, maire de Villebramar, Michel LEBORGNE, maire de Tourtres, Jean-François GARRABOS, maire de Feugarolles, Philippe LAGARDE, maire de Lusignan-Petit, Sylvie COSTA, maire de Cours, Sophie CASSAGNE, maire de Lacépède, Jean-Marc LLORCA, maire de Laugnac, Jocelyne LABAT, 1^{ère} adjointe au maire de Laugnac, Jean-Pierre PIN, maire de Roquefort, Pascal LEGENDRE, maire de Réaup-Lisse, Jean-Paul PRADINES, maire de Saint-Caprais-de-Lerm, Daniel BORIE, maire de Saint-Vite, Paulette LABORDE, maire de Francescas, Nadine CHAUBARD, maire de Sembas, Sandrine CURIE, adjointe au maire de Bajamont, Jean-Claude GERAUD, adjoint au maire de Boé, Jean-Michel LAFUENTE, adjoint au maire de Boé, Catherine MANDEIX, adjointe au maire de Boé, Aline TRUILHE, conseillère municipale de Boé, Nicole PERTHUIS, conseillère municipale de Boé, Annie ACCARY, conseillère municipale de Boé, Sylvestre CAZENOVE, maire de Saint-Léon, Josiane CHOPIS, maire d'Anzex, Claudine EON, maire de Moustier, Guy VICTOR, maire de Hautefage Latour, Thierry VALETTE, maire de Saint-Martin-de-Beauville, Mario DALCIN, maire de Dondas, Michèle DEFLISQUE, maire de Saint-Maurin, Josette WOHMANN, maire de Cauzac, Jean-Jacques BROUILLET, maire de Monsempron-Libos, Jean-Pierre CALMEL, maire de Sauveterre la Lémance, Didier CAMINADE, maire de Cuzorn, Michel MASSET, maire de Damazan, Yvon SETZE, maire de Montagnac-sur-Lède, Carole ROIRE, maire de Cancon, Jeannine JOURDANE, maire de Monségur, Françoise LABORDE, maire de La Sauvetat s/Lède, Daniel BAURY, maire d'Armillac, Annick CALLEWAERT, maire de Ségallas, Guy GIACUZZO, maire de Saint-Pardoux-du-Breuil, Jean-Marc LENZI, maire de Montignac de Lauzun, Christine CHABOT, maire de Sainte-Gemme-Martailac, Georges RODIER, maire de Grézet Cavagnan, Chantal BALLET, conseillère municipale de Romestaing, Pierre GRANGE, maire de Romestaing, Daniel BAECHLER, maire de Le Temple S/Lot, Roland SOCA, maire de Pinel Hauterive, Gislain GOZZERINO, maire de Laparade, Gérard STUYK, maire de Monclar, Pascal ANDRIEUX, maire de Hautes Vignes, Bruno TESTU, maire de Castella, Michel PERAT, maire de Clairac, Pierre IMBERT, maire de Caumont S/Garonne, Daniel BENQUET, maire de Marmande, Michel COUZIGOU, maire de Saint Avit, Didier RESSIOT, Adjoint au Maire de Sainte-Bazeille, Michel LAGAÜZERE, maire de Sainte-Bazeille, Michel GUIGNAN, maire de Jusix, Julie CASTILLO, maire de Casteljaloux, Laurent DUCASSE, adjoint au maire de Casteljaloux, Alain CAVAILLE, maire de Saint-Robert, Alain BAYSSIE, maire de Cassignas, Michel MINGO, maire de Bias, Michel VAN BOSSTRAETEN, maire de Dolmayrac, Nathalie LAURENT, adjoint au maire de Frespech, Béatrice GIRAUD, maire de Frespech, Pierre DUPONT, adjoint au maire de Bourlens, Gilbert GUERIN, maire de Dausse, Marie-Thérèse POUCHOU, maire de Trémons, Daniel THUIN, maire de Massoulès, Jacques PICCOLI, maire de Massels, Georges LAGREZE, maire d'Auradou, Philippe BARRERE, maire de Lavardac, André BOUDOU, maire de Montignac Toupinerie, Jacques GUILLOT, maire de Laperche, Jean-François SAUVAUD, maire d'Aiguillon, Thierry LAFON, maire de Razimet, Patrick JEANNEY, maire de Lagarrigue, Michel WEHR, adjoint au maire de Port-Ste-Marie, William KHERIF, maire de Port-Ste-Marie, Jacques DUMAIS, adjoint au maire de Port-Ste-Marie, Jean-Claude CAVAILLE, maire de Cazideroque, José LE CORRE, maire de Courbiac, Didier BALSAC, maire de Tournon d'Agenais, Jean-Paul DESTIEU, maire de Lacaussade, André COTS, maire de Ferrensac, Jacques VERDELET, adjoint au maire de Lagruère, Jean-Claude MAXANT, maire de La Croix Blanche, Eric ALBERTI, maire de Poussignac, Bernard MASSIAS, maire de Sainte-Marthe, José BALAGUER, maire de Bouglon, Jean-Michel MOREAU, maire de Couthures Sur Garonne, Marie-Hélène LAFAYE-ROYER, adjointe au maire de Moulinet, Hubert DUFFOUR, maire de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Jean-Marc CAUSSE, maire d'Aubiach, Didier LALANNE, adjoint au maire de Casseneuil, Christian ROUSSEAU, maire de Le Lédat, Gilbert TOVO, maire de Tayrac, Lionel FALCOZ, maire de Laroque-Timbaut, Philippe LAGARDE, maire de Lusignan-Petit, Guy DEPASSE, maire de Clermont Soubiran, Marie-Christine CLUCHIER, maire de Grayssas, Eric GRASSET, maire de Condezaygues, Jean-Louis PLANTE, adjoint au maire de Francescas, Michel DE LAPEYRIERE, maire de Saint-Léger, Jean de NADAILLAC, maire de Poudenas, Dominique BOTTEON, 1^{er} adjointe au maire de Mézin, Hubert LINOSSIER, maire de Sainte-Maure-de-Peyriac

LES EXCUSES

Louise CAMBOURNAC, maire d'Astaffort
Jacqueline PREVOT, maire de Brugnac
Jean-Pierre TESTUT, maire de Cahuzac
Marie-Françoise CARLES, maire de Caubeyres
Joël GUATTA, maire de Cuq
M. DAUDE- LAGRAVE, maire de Durance
Jean-Louis COSTES, maire de Fumel
Fabrice ESPOSITO, maire de Lauzun
Francine VALLET-GAUBAN, maire de Peyrières
Alain MERLY, maire de Prayssas
Jean-Luc CARMELLI, maire de St Jean de Duras
Marie-France BONNEAU, maire de St Martin Petit
Claude MOINET, maire de Tombeboeuf
Alain CLAVERIE, maire de Villefranche du Queyran
Arnaud DEVILLIERS, maire de Penne d'Agenais
Jacques LATOUR, maire d'Allez et Cazeneuve
Thierry CONSTANS, maire de Gontaud de Nogaret
Maurice LAPOUGE, maire de St Georges
Jacques LLONCH, maire de Barbaste
Jean-Louis LALAUDE, maire de Le Saumont

Laurent FRESCHI, Député de Lot et Garonne
Guillaume MOLIERAC, Conseiller Régional
René PICHAN, Directeur Territorial Lot et Garonne ERDF
Nathalie HERARD, Directrice du CAUE 47
Stéphane CAPOT, Directeur des archives départementales
Patrick FREHAUT, Protection judiciaire Aquitaine de la jeunesse
Sandrine BRU – Office National des anciens combattants
M. Philippe GONZALES chef de l'UDAP 47
Marie Hélène LIAGRE – Déléguée territoriale GRDF
Colonel Patrice CHABOT – Commandant du 48^{ème} Régiment
Bruno ALEMAN, Délégué territorial GRDF



ORDRE DU JOUR

9 H ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

- ◆ **Mots de bienvenue par M. Christian DEZALOS** Maire de Boé, Conseiller Départemental



Projection d'un film

- ◆ **Ouverture de l'Assemblée Générale statutaire par M. Jean DIONIS Du SEJOUR**, Président de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, Maire d'Agen, Conseiller Régional

- ◆ **Présentation du Rapport Moral 2017, par M. Jean DIONIS Du SEJOUR**, Président de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, Maire d'Agen, Conseiller Régional



Projection d'un film sur l'activité 2017 de l'ADM 47

- ◆ **Présentation du Rapport Financier 2016, par Christian DEZALOS**, Trésorier Adjoint de l'Amicale des Maires, Maire de Boé, Conseiller Départemental



10 H 30 ARRIVEE DES SERVICES DE L'ETAT

- ◆ **Accueil des personnalités par M. Jean DIONIS Du SEJOUR**, Président de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, Maire d'Agen, Conseiller Régional

ASSEMBLEE GENERALE : Ouverture des débats par M. Jean DIONIS du SEJOUR

Thématique

Loi de Finances 2018

**Autonomie fiscale et financières des communes - quelles évolutions ?
Quel impact sur les finances communales ?
Les marges de manœuvre**

Intervenant : **Michel KLOPFER - Consultant en Finances Locales**

11 H 30 Débats/questions/Echanges avec la salle

12 H Intervention des personnalités

- ◆ **Prise de parole des Parlementaires**
 - **Mme Christine BONFANTI-DOSSAT - Sénateur de Lot et Garonne - (5 mn)**
 - **M. Jean-Pierre MOGA - Sénateur de Lot et Garonne - (5 mn)**
 - **M. Michel LAUZZANA - Député de Lot et Garonne - (5 mn)**
 - **M. Olivier DAMAISIN - Député de Lot et Garonne - (5 mn)**
 - **M. Pierre CAMANI - Président du Conseil Départemental (5mn)**

- ◆ **Mme le Préfet**

13 H DEJEUNER (sur place)

Ouverture de l'Assemblée Générale

◆ Mots de bienvenue par M. Christian DEZALOS Maire de Boé, Conseiller Départemental

M. Jean DIONIS du SEJOUR– Nous allons commencer comme il se doit, par donner la parole au maire de la commune qui nous accueille ce matin, à savoir Christian DEZALOS, Maire de Boé.

M. DEZALOS - Monsieur Le Président. Je ne m'adresse pas encore aux parlementaires qui vont nous rejoindre, Madame le Préfet également mais vous tous, chers collègues, Maires et élus municipaux. Quelques mots, bien sûr, pour vous souhaiter la bienvenue à Boé. J'espère que vous avez fait bonne route. Il n'y a pas de brouillard ce matin, cela facilite les choses.

Je sais que quelques-uns d'entre vous se sont un peu perdus. Alors oui, la commune est un peu dispersée et ce n'est pas évident. Le GPS n'est pas toujours très efficace pour cela. On a parfois des camions qui se perdent du côté du village, près de la Garonne. En tout cas, bienvenue, c'est un plaisir, c'est un honneur de vous accueillir ici. C'est la première fois qu'ici à Boé se tient l'Assemblée Générale annuelle de l'Amicale des maires et c'est un réel plaisir comme c'est un réel plaisir d'accueillir chacune et chacun de vous.

L'actualité est forte, vous le savez, pour les élus locaux que nous sommes six mois après l'élection d'un nouveau Président de la République, et puis quinze jours/trois semaines après le Congrès National des maires qui s'est tenu à Paris, qui a été marqué par la venue du Président de la République et de son Premier Ministre, marqué aussi par quelques annonces du Président de la République. Même si elles restent encore imprécises, vous savez qu'il a été question d'une prochaine réforme fiscale et vous savez aussi que – et le Président de l'Amicale va bien sûr y revenir – cette question des finances publiques locales, d'une façon générale, sera au cœur des travaux de notre Assemblée Générale.

Pour cette actualité qui est forte, il y a aussi de notre part, pour les élus locaux que nous sommes, des attentes, des préoccupations et des questions. L'Assemblée Générale est comme toujours l'occasion, le lieu, le moment privilégié pour échanger nos expériences, pour se soutenir dans l'exercice de nos mandats. Je crois que c'est important. C'est l'une des missions de l'Amicale et ce soutien justement, parlons-en. Nous sommes tous, quotidiennement et directement, au contact et au service de nos concitoyens. Les petites patries que sont les communes que nous administrons, sont pleinement constitutives de notre République et, par conséquent, le soutien, nous sommes en droit, je crois aussi, de l'attendre de l'État et c'est, je pense, la disposition dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Il est d'usage de présenter un peu la commune qui nous accueille et comme quelques images

valent mieux qu'un long discours, je vous propose de regarder un film de cinq minutes qui va vous parler de Boé et de la transformation de cette commune. Comme beaucoup de vos communes ont été également transformées au 20^{ème} siècle, c'est cette évolution qui va ressortir de ce film.

(Applaudissements)



Projection d'un film

(Applaudissements)

M. DEZALOS - Merci pour votre attention, chers amis.

Je voudrais remettre au Président de l'Amicale un ouvrage sur l'histoire de Boé. C'est un ouvrage dans la même veine que le film qui a été réalisé par des bénévoles parce que nous voulions conserver trace et témoignage de cette transformation de la commune. Ce sont donc des personnes de Boé qui ont écrit différents chapitres, évidemment sans prétention scientifique mais il faut garder les témoignages de ce que furent nos communes.

Et puis, chers amis, comme les douceurs manquent un peu aux maires en ce moment, un peu de miel. Ce miel est boétien et provient de 4 ou 5 ruches municipales. J'espère que cela vous fera du bien au cœur et la gorge.

Bonne journée les amis.

(Applaudissements)

◆ **Ouverture de l'Assemblée Générale statutaire par M. Jean DIONIS Du SEJOUR**, Président de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, Maire d'Agen, Conseiller Régional

M. Jean DIONIS du SEJOUR- Mes amis, un grand merci à Christian.

Je n'ai pas eu besoin de GPS pour venir ce matin. Je suis venu en voisin, à vélo et je veux dire à Christian à quel point je suis heureux de travailler avec lui, jour après jour, dans l'agglomération. On le fait avec bonheur, avec nos différences mais vraiment avec bonheur, et l'on parle beaucoup des difficultés de la vie municipale.

Christian veille sur notre urbanisme. L'urbanisme c'est le plan local d'urbanisme intercommunal, ce sont des relations un peu compliquées avec l'État, on en parlera tout à l'heure, mais je voulais te dire, Christian, ma gratitude et tout simplement mon plaisir au quotidien à travailler ensemble.

Puisque l'on en est au livre d'histoire, je ne peux que remercier Christian d'avoir apporté sa

brique à notre histoire locale. Je sais que vous êtes nombreux à l'avoir fait mais je pense que c'est notre travail de Maire que de veiller à produire l'histoire de notre village ou de notre ville. Personne ne le fera à notre place, donc pensez-y si vous avez la fibre. A Agen on l'a fait, et on le fait régulièrement, on l'a fait par un livre et par un film vidéo qui a été un grand succès sur l'histoire d'Agen. Je pense que c'est de notre responsabilité de Maire de trouver et de passionner les gens qui auront le temps et l'expertise de produire l'histoire de son village. Ce n'est que comme cela, d'ailleurs, que l'on fait de la bonne grande histoire, en partant d'en bas et de ce qui se passe en bas.

Tant que l'on en est à parler d'histoire, vous avez aperçu quelqu'un qui fait partie de la famille quand même, il s'appelle Fred POJUROWSKI. Fred est le VRP d'une initiative qui est une belle initiative. Vous savez que Jacques CLOUCHÉ est un peu un moine bénédictin, c'est-à-dire qu'il fait des « trucs » qui demandent un travail, une patience, un esprit très spécial et Jacques s'est attaqué depuis une dizaine d'années à faire un dictionnaire des femmes et des hommes politiques du Lot-et-Garonne depuis la Révolution. Il n'y a que lui pour se lancer dans un truc comme cela. Il a pratiquement fini et c'est très utile pour ceux qui aiment l'histoire de notre pays. Il me semble qu'il y aurait un exemplaire – permettez-moi de faire un peu de publicité – de ce livre dans chaque commune, ce serait utile pour se situer et pour tracer un peu l'histoire de notre département. Fred a fait une petite chanson sur ce dictionnaire et il vous la chantera au moment du déjeuner. C'est pour vous faire rester à déjeuner.

◆ **Présentation du Rapport Moral 2017, par M. Jean DIONIS Du SEJOUR**, Président de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, Maire d'Agen, Conseiller Régional

M. Jean DIONIS du SEJOUR- Il me revient de vous présenter le rapport moral. Nous avons un petit film. Nous aussi l'on essaie de passer à l'audiovisuel et donc l'équipe Jean BIZET et Nicole MAITTE ont fait un petit film sur l'activité de notre Amicale en 2017 et ensuite c'est Christian DEZALOS qui, dans sa responsabilité éminente de Trésorier Adjoint de l'Amicale des Maires, présentera le rapport financier. Vous savez que la Trésorière, Christine BONFANTI, a eu le bonheur d'être élue Parlementaire et elle a dû, du fait de la loi sur le cumul, démissionner de son poste de Maire. Nous accueillons d'ailleurs Jean-Luc THOMAS qui est le nouveau Maire de Lafox.

(Applaudissements)

Je sais qu'il y a d'autres nouveaux Maires et on les saluera tout à l'heure.

La partie statutaire, on va essayer de boucler cela à 10 H 30, parce qu'à 10 H 30, on a une vedette, une vraie vedette, et c'est une chance. C'est une vraie vedette au niveau des finances locales, quelqu'un qui est, sans doute avec deux ou trois autres personnes, le meilleur expert en

matière de finances locales de France aujourd'hui. Il s'appelle Michel KLOPPER et c'est une chance pour nous de l'entendre. Je voulais vraiment vous le dire, donc il faut que l'on saisisse cette chance à la fois pour l'entendre, et on enverra à chacun d'entre vous la présentation qu'il a construite, comme cela vous l'aurez en référence. Vous pourrez y revenir, la relire, la rebosser et moi je la trouve de très haut niveau. Je l'ai regardée hier, c'est passionnant.

Il faudra écouter parce qu'il se prépare des choses qui sont des choses nouvelles en matière de finances et de fiscalité locales, certaines bonnes, d'autres plus inquiétantes et donc il faut être vigilant. Je nous demande de nous mettre en état de vigilance maximale sur ce thème des finances.

Ensuite, une demi-heure de questions réponses entre vous et lui. Vous le laissez dérouler une heure pour que l'on ait la cohérence de sa pensée et de sa présentation, vous gardez vos questions.

On a imposé aux personnalités qui nous font l'honneur d'être là et notamment nos Parlementaires de s'exprimer durant cinq minutes. Christine BONFANTI sera des nôtres, Jean Pierre MOGA aussi, nous aurons Michel LAUZZANA, le Député de la circonscription d'Agen sera là, Olivier DAMAISIN est représenté par son attaché parlementaire et Pierre CAMANI nous fera le plaisir et l'honneur d'être des nôtres. Nous aurons, pour finir, Madame Le Préfet qui clôturera, avant le repas.

Pas de remarque sur le programme ?

Henri TANDONNET, qui est un grand démocrate, dit : « Ils n'ont pas le choix. ».

Je vous donne lecture des pouvoirs :

- Laurent LORENZELLI, maire de Bruch, donne pouvoir à Olivier GRIMA, maire de Castelculier,
- Michel PONTTHOREAU, maire de Fargues Sur Ourbise, donne pouvoir à Raymond GIRARDI, maire d'Argenton,
- Rose-Marie LAINARD, maire de Guérin, donne pouvoir à Dante RINAUDO, maire de Tonneins,
- José ARMAND, maire de Monheurt, donne pouvoir à Daniel BORIE, maire de St Vite,
- Jean-François SEGALA, maire de Montayral donne pouvoir à Eric GRASSET, maire de Condezaygues,
- Serge CADIOT, maire de Pardaillan donne pouvoir à Jean-Michel MOREAU, maire de Couthures,

- Christian DELBREL, maire de Pont du Casse, donne pouvoir à Jean DIONIS du SEJOUR, maire d'Agen
- Jean-Pierre PUDAL, maire de Sainte Livrade Sur Lot, donne pouvoir à Rémi CONSTANS, maire de Layrac,
- Francis DAROS, maire de Saumejan, donne pouvoir à Francis DUTHIL, maire du Mas d'Agenais,
- Patrick CASSANY, maire de Villeneuve Sur Lot, donne pouvoir à Jean-Louis COUREAU, maire de Puymirol,
- Jean-Louis TOLOT, maire de Montagnac Sur Auvignon, donne pouvoir à Francis MALISANI, maire de Moncaut,
- Jacqueline SEGNOURET, maire de Montpezat d'Agenais, donne pouvoir à Jean-Marc LLORCA, maire de Laugnac,
- Yann BIHOUEE, maire de St Sylvestre Sur Lot, donne pouvoir à Lionel FALCOZ, maire de Laroque Timbaut,
- Jean-Claude RAPHALEN, maire de Cambes, donne pouvoir à M. Michel COUZIGOU, maire de St Avit,
- Jean Max MARTIN, maire de Lagupie, donne pouvoir à Sylvie MAURIN, maire de Villebramar,
- Danièle LAMENSANS-GARIBALDI, maire de St Sixte, donne pouvoir à M. Henri TANDONNET, maire de Moirax,
- Gérard DUFOURG, maire de Fauillet, donne pouvoir à Jean-Pierre PIN, maire de Roquefort.

Fidèle à notre tradition, je voudrais maintenant saluer la mémoire de nos Collègues qui ont disparu depuis la dernière Assemblée Générale à Villeneuve-sur-Lot.

- Marcelle ARCHAMBEAU, ancien maire de Montignac de Lauzun,
- Marcel DUTEIL, ancien maire de Monclar,
- Claude LARROCHE, ancien maire de Villeneuve Sur Lot,
- Jacques SOULAGE, maire de Granges Sur Lot,
- Chantal POLETTI, conseillère municipale de Le Passage,
- Alain ZANARDO, conseiller municipal de Clairac,
- André LAPORTE, ancien maire de Ruffiac,
- Bernard MARTIN, maire de SOS,

- Cyril LOVATO, conseiller municipal de Buzet Sur Baise,
- Jean-Claude GENTIL, ancien maire d'Agmé,
- Serge POLETTTO, conseiller municipal de Virazeil,
- Aldo ZERBATO, ancien maire de Lagarrigue,
- René SALINERES, ancien maire de Montesquieu,
- Paul ROGALE, ancien maire de Caudecoste,
- Artur MARTINS HENRIQUE, conseiller municipal de Villeton,
- Jean-Claude CHASSENARD, adjoint au maire de Vianne,
- Pierre LE MOAL, ancien maire de Lachapelle,
- Gilbert FONGARO, ancien maire de Pont du Casse,
- Gérard BENEDETTI, ancien maire du Temple Sur Lot.

Je vous propose d'observer à leur intention une minute de silence.

(Il est observé une minute de silence)

M. Jean DIONIS Du SEJOUR. -Jean-Louis COUREAU qui m'assiste me faisait remarquer qu'il y avait des nouveaux dans la fonction. Je leur adresse un message : n'hésitez pas à appeler l'Amicale. C'est un bon outil. N'hésitez pas à appeler Nicole MAITTE, Jean BIZET, moi-même. On est – et cela a été très bien dit par Christian – là pour rendre service et bien sûr aux nouveaux en premier.

En votre nom à tous j'adresse nos félicitations à :

- Pierre TREY D'OUSTEAU, Maire de Bon Rencontre.
- Sophie LACASSAGNE, Maire de Lacépède.
- Mathieu TOVO, Maire de St Romain le Noble.
- Julie CASTILLO, Maire de Casteljaloux.
- Jean-Marie BOÉ, Maire de Granges Sur Lot.
- Guy IANOTTO, Maire de Castelnau Sur Gupie.
- Didier SOUBIRON, Maire de Sos.
- Jean-Luc THOMAS, Maire de Lafox.

Bienvenue et beaucoup de réussite dans vos mandats. Vous faites maintenant partie de la

grande famille des maires.

Je profite de l'occasion pour renouveler mes félicitations à nos nouveaux Parlementaires pour leur élection, et leur souhaiter une totale réussite dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions. Nous leur demandons d'être d'une disponibilité totale vis-à-vis des maires du Lot-et-Garonne. Je dois dire que cela commence bien : on est bien accompagné dans nos rendez-vous parisiens par nos parlementaires. Ils font l'effort. Être parlementaire, c'est un agenda chargé.

Un certain nombre de maires en activité, de maires honoraires et d'anciens maires ont fait l'objet, depuis la dernière Assemblée Générale, de distinctions honorifiques.

- La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale a été décernée à :

Médaille d'Argent

- Christian PEJEAN, maire de Puch d'Agenais,
- Alain MAILLE, 1^{er} adjoint au maire de Puch d'Agenais,
- Jean-Michel LAFFARGUE, adjoint au maire de Puch d'Agenais,
- Nadine SIMON, conseillère municipale de Monteton,
- Didier RAY, conseiller municipal de Monteton,
- Stéphane FARAISIN, conseiller municipal de Monteton,
- Guy IANOTTO, maire de Castelnaud Sur Gupie,
- Jocelyne TREVISAN , adjointe au maire de St Laurent,
- Colette BONNET, conseillère municipale St Vincent de Lamontjoie,
- Jean-Claude ROZES, 1^{er} adjoint au maire de St Vincent de Lamontjoie,
- Marie-Christine LAVERGNE de CERVAL, adjointe au maire de Colayrac St Cirq,
- Françoise OLIVIER, conseillère municipale de Colayrac St Cirq,
- Pascal DE SERMET, maire de Colayrac st cirq.

Médaille de Vermeil

- Christine BONFANTI-DOSSAT, ancien maire de Lafox, Sénateur de Lot-et-Garonne,
- Bruno GUASCONI, conseiller municipal de St Vincent de Lamontjoie,
- Daniel AIRODO, maire de St Vincent de Lamontjoie,
- Christian LUSSAGNET, conseiller municipal de Moncrabeau.

Médaille d'Or

- Jean DUBOURG, conseiller municipal de Ste Marthe.

Félicitations car cela veut dire qu'un certain nombre d'entre nous se sont inscrits dans la durée et que surtout, les électeurs les ont inscrits dans la durée. Je ne crois pas que l'on puisse faire quelque chose de significatif sans la durée.

Sans transition, je passe tout de suite aux autres points de notre Assemblée Générale, et plus particulièrement à l'activité de l'Amicale depuis notre dernière assemblée générale :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

S'agissant de nos réunions du Conseil d'Administration, nous nous sommes réunis à trois reprises : 4 Mars 2017 à Tonneins, 15 Septembre à Bruch et 1^{er} Décembre à Agen.

Au cours de ces séances de travail, un certain nombre de dossiers ont été abordés :

- Échange sur le courrier adressé aux maires par le Président de l'AMF, François BAROIN, en réponse au courrier adressé par le Premier Ministre, Édouard PHILIPPE, aux maires.
- Motion de solidarité avec le Conseil Départemental pour la survie de la ruralité. Votre Amicale des Maires a décidé, à l'unanimité, de la soutenir. Vous recevrez un courrier signé de ma part vous transmettant la motion et vous incitant à vous positionner en faveur de cette motion. Cette motion « tire la sonnette d'alarme » sur les départements ruraux et les communes qui composent ces départements ruraux. Ne soyez donc pas surpris qu'au-delà de nos clivages politiques, on ait une démarche consensuelle sur cette motion-là. Plus vous serez nombreux à la voter, plus cette motion sera vue et entendue là où elle doit l'être, c'est-à-dire à Paris.
- CDCI réunion du lundi 18 décembre 2017. La question était : quelle position doit-on avoir sur d'éventuelles modifications à la marge des intercommunalités ? En clair, nous avons dû nous positionner sur le cas de la commune de Saint-Laurent qui était avec Val d'Albret et qui rejoint Confluent. Au-delà de Saint-Laurent qui est une démarche lancée depuis longtemps, s'est posée la question de manière plus générale : quelle doit-être la position de l'Amicale sur d'éventuelles retouches des intercommunalités ? On voit bien qu'il peut y avoir des dossiers similaires à plusieurs endroits.
- Voyage d'études. Comme je vous l'avais précisé lors de notre dernière assemblée générale, il n'y a pas eu de voyage d'études cette année, en raison du calendrier électoral chargé. Aussi, nous avons pris la décision de reporter le voyage en janvier 2018 et c'est donc dans quelques semaines que certains d'entre nous partirons à la découverte du Mexique. Vous savez que je suis à 100 % pour les voyages. C'est l'occasion d'aller dans des endroits où l'on n'irait pas seul

spontanément. Grâce à l'Amicale, j'ai eu la chance d'aller en Chine, en Inde, aux États-Unis... Je fais donc la publicité pour ces voyages. D'abord pour la culture générale. On a besoin de lever la tête du guidon et de regarder ce qu'il se passe ailleurs, y compris si l'on veut être bon dans l'exercice de nos fonctions au ras du sol. Et puis, c'est du temps de convivialité entre nous. Vous ne pouvez pas savoir le nombre de problèmes que l'on a démêlés en fond de bus pendant ces voyages. Surtout, ne vous laissez pas intimider par les polémiques qu'il peut y avoir là-dessus. Je vous rappelle que nos compagnes et compagnons paient à 100 % et que nous, nous payons à 80 %. L'Amicale subventionne à 20 % et elle a droit de le faire.

- Le Congrès AMF. Vous avez été nombreux à venir. Là-aussi, je pense que ceux qui ont pu le faire ont eu raison. On lève la tête du guidon, on réfléchit dans quel mouvement on est et en fonction de ce qu'il se passe au niveau national, je pense que l'on peut mieux piloter ce que l'on a à piloter localement. C'était le 100^{ème} Congrès des Maires de France. L'Association des Maires de France est en train de devenir l'une des associations les plus influentes du pays. Il y a une montée en puissance de l'Association considérable.
- Réflexion sur la mise en place d'un dispositif d'indemnisation en matière de prise en charge des frais de déplacement. L'Amicale a été saisie d'une demande d'indemnisation de la part d'un élu qui a participé en 2016 et 2017 à 45 réunions de la Commission Départementale de Sécurité, pour un total de 3 218 km.

Vous êtes nombreux à siéger dans de multiples instances pour représenter l'Amicale des Maires. La majorité des réunions se déroulent localement. Le nombre de réunions varie en fonction de la nature des commissions, généralement, on peut estimer le nombre moyen de réunions entre plus ou moins 4 et 6 par commission : à une exception près : la commission Départementale de sécurité qui oblige les représentants à se déplacer à travers tout le département, dans les communes où se déroulent les manifestations.

C'est un dossier sensible sur lequel il y a eu une vraie discussion car au-delà du remboursement de ces frais, la gestion de ce dossier est complexe pour une association comme la nôtre.

Nous avons examiné ce dossier, et décidé :

- De ne pas mettre en place de remboursement généralisé des frais kilométriques
- Que les frais kilométriques seront remboursés selon un barème en vigueur, au premier kilomètre au-delà de 500 km/an.
- La situation des commerces et des friches industrielles en milieu rural. Nous avons évoqué ce dossier pour souligner que malgré tous les Etats Généraux de la ruralité, les Assises des territoires ruraux ou les grands discours, la situation n'évolue pas vraiment. Le commerce de

proximité est confronté à de graves difficultés dans les villes petites et moyennes, et plus encore dans le monde rural.

- Remplacement de deux administrateurs du Conseil d'Administration de l'Amicale suite à l'élection de M. Michel LAUZZANA, Député de Lot et Garonne, et la démission de M. Jean-Claude GUENIN. Nous avons sollicité leur successeur, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Amicale. Ils ont accepté tous les deux,

Conformément aux statuts, je soumettrai ces propositions au vote de l'Assemblée.

- Ouragan IRMA. Pour soutenir le mouvement de solidarité qui s'est organisé en France, et fidèle à l'esprit de générosité et de fraternité qui anime notre Amicale depuis toujours, le Conseil d'Administration a décidé de participer à l'élan de solidarité, à hauteur de 7 500 €.

Les 7 500 € décidés par l'Amicale ont été répartis de la façon suivante :

- 5 000 € à l'Association des Maires de Guadeloupe,
- 2 500 € au Rotary Club d'Agen, pour l'acheminement de biens de première nécessité

En dehors des réunions du Conseil d'Administration, des séances de travail ont été organisées. Nous avons souhaité cette année, innover, en vous présentant une version filmée de l'activité 2017 de notre association.



Projection d'un film sur l'activité 2017 de l'ADM 47

M. Jean DIONIS du SEJOUR– Bravo pour le film, merci à Jean et à Nicole.

Vous voyez que l'Amicale est active et j'ai envie de vous dire, vous qui êtes ici, vous êtes parmi les gens qui sont bien sûr actifs, n'hésitez pas de dire à vos collègues de participer aux activités de l'Amicale. Encore une fois, j'insiste, les réunions de la Commission des Maires Ruraux sont d'excellentes tenues.

Avant de passer la parole à Christian DEZALOS, j'ai oublié de dire que le Député de Marmande, Alexandre FRESCHI, a subi une hospitalisation et que l'on est, bien entendu, de tout cœur avec lui et que, bien entendu, nous le soutenons et nous comprenons son absence.

Dire aussi que Jean Louis COUREAU reçoit actuellement les représentants de signataires d'une pétition sur le compteur Linky. Je crois que c'est un sujet qui divise l'opinion publique. Il y a des gens qui sont inquiets, sensibles, il faut l'entendre, et donc il y a sans doute un débat public un peu rigoureux en termes d'arguments échangés à mener. Une fois que l'on a dit cela, je ne peux que vous dire que toutes les juridictions ont confirmé que les Maires n'étaient pas compétents. À Agen, on a pris acte de ces jugements des juridictions notamment administratives et donc l'on a consacré une partie d'un Conseil Municipal à un débat contradictoire. ENEDIS et

les anti-Linky sont venus et l'on a retransmis ce débat sur Internet notamment. Organiser le débat pour que les gens entendent à charge et à décharge les arguments, je pense que cela peut être de notre rôle, si vous voulez le faire, cela vous appartient. Délibérer, à mon avis, cela ne sert à rien, c'est très clair. En tous cas cela n'a pas de portée exécutoire, chaque fois les tribunaux l'ont rappelé de manière absolument pas ambiguë récemment.

Un certain nombre d'entre vous m'ont dit que la date de notre assemblée n'était pas géniale à cause du Téléthon, oui sauf que choisir la date géniale ce n'est pas évident. En tout cas, on a proposé à Madame CARBONNEL qui est la représentante du Téléthon et qui a pris le relais de Simone FLEXAS, d'être des nôtres. Elle a été touchée par ce geste, elle ne peut pas être avec nous ce matin mais elle nous adresse ses remerciements et notamment elle adresse ses remerciements à chacune et à chacun d'entre vous qui ont aidé le Téléthon et qui l'aident ce week-end.

Y a-t-il des interventions ?

M. DUMAIS. – S'agissant du compteur Linky, c'est toute la communication qui tourne autour de ce problème-là qui pose question. J'ai préparé un courrier que je ne vais pas vous lire-là mais en tout cas il existe une multitude d'informations qui se contredisent les unes et les autres, que ce soit au niveau de l'État, au niveau d'ENEDIS ou au niveau des syndicats d'électrification. Même si c'est un sujet qui vous irrite personnellement, c'est un problème qui existe et c'est un questionnement qui existe. S'il y a trente communes dans le Lot-et-Garonne qui se sont prononcées, d'une manière ou d'une autre, même si cela n'a pas de valeur juridique, cela signifie quand même quelque chose de réel et le traiter peut-être un peu par-dessus la jambe, je trouve que ce n'est pas une bonne façon de faire et, en tous cas, cela ne rassure pas ceux qui se posent des questions à ce sujet-là.

M. Jean DIONIS du SEJOUR–Je crois l'avoir dit dans mon propos, je constate comme vous que cela interroge un certain nombre de gens et que l'opinion publique est divisée là-dessus. Ensuite, je ne le traite absolument pas par-dessus la jambe, je le traite comme beaucoup de problèmes. Je constate que sur beaucoup de problèmes – et c'est vrai aussi sur les ondes électromagnétiques, téléphoniques ou etc. – maintenant l'opinion publique est très inquiète et qu'elle a du mal à reconnaître des autorités en la matière. C'est donc difficile d'organiser un débat public rationnel sur ces sujets-là. C'est un constat que je fais et qu'est-ce que l'on peut faire par rapport à cela, nous les Maires ? Je vous le dis, c'est essayer d'organiser un débat public qui soit le plus rigoureux possible. Je n'ai pas d'autres méthodes à vous proposer que le débat public contradictoire et je pense que c'est la bonne méthode au niveau méthodologique. On l'a fait à Agen, c'était d'une grande tenue, il faut entendre à la fois ENEDIS et entendre les anti-Linky, à égalité de temps de parole, et après que chacun se fasse sa vérité.

C'est ma conviction intime par rapport au sujet. Pour le reste, on est des Maires, c'est la loi et le règlement qui nous cadrent, et là les tribunaux l'ont dit de manière très claire. Je le redis : nous ne sommes pas compétents pour intervenir dans ce sujet, pour plusieurs raisons dont le fait que l'on n'est pas propriétaire du réseau.

M. DUMAIS. - On peut discuter aussi sur la propriété. Je pense que ce n'est pas le lieu pour passer la matinée là-dessus mais sur ce que vous venez de dire, on a des arguments pour répondre également sur des jurisprudences qui existent aussi et qui disent autres choses.

M. Jean DIONIS du SEJOUR- On peut discuter mais aujourd'hui il y a des jurisprudences qui sont exécutoires, mon travail de Président, c'est de rappeler cela. Après, je suis d'accord avec vous sur le constat que l'opinion publique est troublée. Je réagis par rapport à ce que vous avez dit...

M. DUMAIS. - Je me suis mal exprimé sur ce point.

M. COUREAU. - Pour répondre à notre collègue et ami de Port Sainte Marie, simplement vous dire, avec l'autorisation de Jean, que je viens de recevoir à l'instant une délégation du collectif Stop Linky 47. Je voudrais d'abord les remercier de la tranquillité avec laquelle ils se sont exprimés, eu égard à la demande qu'ils venaient de faire d'intervenir dans le cadre de cette Assemblée Générale. Je leur ai indiqué, comme vient de le préciser Jean, que ce n'était pas le cadre, qu'ensuite dans le cas d'une mission des prérogatives d'une association, là encore, dans le cadre d'une Assemblée Générale, ce n'était pas le lieu approprié. Par contre, je me suis permis de leur proposer de rappeler devant vous que cette association existe.

Vous êtes un certain nombre d'entre vous qui avez dans notre territoire, en Aquitaine, reçu ce collectif, vous savez comme moi que la commune a la libre gestion et la libre administration de ses choix. Dans le prolongement de l'intervention de Jean, très précise sur ce point-là, je me suis engagé à faire cette courte intervention pour préciser qu'une distribution vous sera faite tout à l'heure d'une information qui est limpide mais qu'il appartient à chaque administré, à chaque habitant et à chaque collectif et bien sûr à chaque municipalité.

M. Jean DIONIS du SEJOUR- Très bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Jean-Marie LENZI. - Bonjour, je suis Maire de Montignac. J'ai une petite observation qui ne remet pas en cause votre rapport, c'est sur l'affaire de Saint-Barthélémy/Saint-Martin, car il se trouve qu'il y a une quinzaine d'années, j'ai travaillé pendant trois ans dans ces villes, y compris dans la gestion de l'après cyclone. Je comprends que ce mouvement a été généreux d'aides à l'après secours, que l'on réagit à l'émotion mais j'attire votre attention sur le fait que l'important c'est l'organisation immédiate des secours et que celle-ci repose, essentiellement, sur l'État et que les aides en nature qui sont destinées à ces régions-là, en particulier à Saint-

Martin, je ne suis pas sûr qu'elles arrivent dans de bonnes conditions et qu'elles arrivent avec discernement. Interrogeons-nous à cette occasion sur – puisque c'est le thème de tout à l'heure – les politiques nationales en matière d'Outre-Mer, en particulier la fiscalisation à outrance qui a conduit notamment à un urbanisme très anarchique sur Saint-Martin.

Enfin, vous aurez l'occasion, lundi, d'avoir une ample connaissance avec Saint-Barthélémy qui, je peux vous le garantir, n'a pas été détruit totalement par le cyclone et qui reste un petit paradis plutôt privilégié. C'était une simple observation lugubre.

M. Jean DIONIS du SEJOUR–J'entends ce que vous dites. Deux commentaires par rapport à cela. D'abord, c'est une tradition de notre Amicale, lorsqu'il y a une catastrophe naturelle, de donner un coup de main modeste, à notre échelle, aux gens qui ont été frappés. On le fait tout le temps, ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas s'interroger. Le geste que l'on a fait, là, s'inscrit dans une tradition. Pour aller dans votre sens, pour sécuriser l'envoi, on fait confiance aux Maires et vous aurez remarqué que l'on envoie 5 000 € à l'Amicale des Maires de Guadeloupe et il y a juste 2 500 € où l'on a pris en charge des factures de logistique, d'envoi de vêtements, pour l'essentiel, qui ont été rassemblés par le Rotary Club. J'ose espérer que ce sera, encore une fois, distribué avec le sens de l'intérêt général mais sur les questions de fond que vous soulevez, vous avez raison de nous dire qu'il faut aussi se poser un certain nombre de questions sur des politiques qui ont été menées dans l'Outre-Mer.

Je vous propose de voter sur le Rapport Moral, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour votre unanimité.

◆ **Présentation du Rapport Financier 2016, par Christian DEZALOS**, Trésorier Adjoint de l'Amicale des Maires, Maire de Boé, Conseiller Départemental

M. DEZALOS. – C'est à moi que revient la tâche de vous donner lecture du compte-rendu financier de notre Amicale pour l'exercice 2016 puisque Madame BONFANTI-DOSSAT, de façon assez compréhensible, a choisi de renoncer à la fonction prestigieuse de trésorière de l'Amicale pour une fonction de sénatrice.

Comme vous le savez, nos comptes sont établis par le cabinet d'expertise comptable : Auditeurs et Conseils Associés du Sud-Ouest.

Ainsi, les comptes de notre association sont tenus selon les règles et principes comptables d'une comptabilité d'engagements.

Ceci étant précisé, passons à la lecture des comptes.

- Les Produits de l'exercice 2016 représentent la somme de 119 961 €.

Dans ces produits sont inclus:

- Le total de l'appel à cotisations (communes et EPCI) de l'année 2016 qui s'est élevé à la somme de 105 410 €. La part reversée à l'Association des Maires de France s'élève à 45 735 €.
- L'encaissement de la subvention du Conseil Général, soit 3 811,00 €,
- Diverses recettes : les recettes du site Internet et la participation de nos partenaires, soit 9 200,00 €.

Pour un total de : 119.961 €

- Les charges de l'exercice 2016 représentent la somme de 86 952,60 €.

Dans ces dépenses sont inclus :

- Le règlement de la Cotisation Nationale à l'AMF, soit pour les Communes et EPCI : 45 735 €.
- Les frais afférents à l'organisation des réunions de l'Amicale (Conseil d'Administration, Assemblée Générale, journée de formation, commission des communes rurales), soit 6 656 €.
- Le Congrès des Maires de France, soit 5 162 € (frais de déplacement collaborateurs/transferts en bus / la soirée Amicale des maires). Le congrès ANDAM, (Association Nationale des Directeurs d'Associations de Maires), les frais du SELACQ (Salon des Elus Locaux d'Aquitaine), soit 3 418 €.
- Les frais de fonctionnement de l'Amicale (déplacements, etc...), soit un montant de 6 377 €

Il est important de rappeler que la Ville d'Agen met gracieusement à disposition de l'Amicale, un agent à temps plein, un directeur à temps partiel, des locaux, ce qui représente environ en frais de fonctionnement une prise en charge de 50. 000 €.

- Les gerbes confectionnées lors du décès de maires en activité ou de maires honoraires ou anciens maires, cartes de vœux pour la nouvelle année, soit un montant de 1 815 €.
- Des prestations diverses telles que l'assurance de l'Amicale, la cotisation à l'ANDAM, achat de fournitures pour l'Amicale, les actions de partenariat : AFEL, abonnement à la BNP NET etc., soit un montant de 10 692 € dont 3 442 € de frais d'affranchissement.
- Les comptes de l'association faisant apparaître un montant de cotisations en cours de recouvrement assez important, il a été décidé de pratiquer une provision nette complémentaire sur ces sommes d'un montant de 1.428 € selon le principe comptable de

prudence. Le montant de la provision totale s'élève à 17.450 €. Cette provision s'applique sur les cotisations communes et EPCI antérieures à l'année 2016.

En résumé, nous avons un excédent de 33.008 € au 31 décembre 2016.

Je vous propose d'affecter cet excédent en report à nouveau.

Les fonds propres de l'Association s'élève à 86.965 €, le patrimoine de l'Association étant essentiellement composé de notre solde de trésorerie, soit 92.473 €.

Je vous rappelle que notre ressource principale provient des cotisations départementales des communes et communautés de communes et que notre Association a toujours besoin de votre soutien pour poursuivre son action. Comme quelques communes ont oublié de payer leurs cotisations 2017, il est encore temps. Je tiens à les rassurer.

Je vous remercie de votre attention et remercie une nouvelle fois le Président de son soutien.

(Applaudissements)

M. Jean DIONIS du SEJOUR– Notre association est bien gérée. On ne fait donc pas partie des problèmes de gestion que peuvent avoir les services de l'Etat ou d'autres.

Un certain nombre de personnes me demandent pourquoi le montant de la trésorerie est élevé ? On y tient. On tient à avoir un minimum de réserve pour pouvoir intervenir et aider l'un des nôtres s'il y a besoin de le faire. C'est pour cela que notre association a été créée en 1911.

Des interventions sur le rapport financier ?

Pas d'intervention.

Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Merci pour votre unanimité.

◆ **Accueil des personnalités par M. Jean DIONIS Du SEJOUR**, Président de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, Maire d'Agen, Conseiller Régional

M. Jean DIONIS du SEJOUR- Je veux saluer Madame le Préfet et vous demande de l'applaudir ainsi que ses services.

(Applaudissement)

M. Jean DIONIS du SEJOUR- Je veux également saluer notre Président du Conseil Départemental, Pierre, notre député, Michel.

Thématique

Loi de Finances 2018

Autonomie fiscale et financières des communes - quelles évolutions ? Quel impact sur les finances communales ? Les marges de manœuvre.

M. Jean DIONIS du SEJOUR– On arrive à la partie qui est la partie informative de notre Assemblée Générale.

Je ne vais pas passer du temps sur le parcours de Michel KLOPFER mais juste vous dire que c'est un des meilleurs sur le sujet - on va faire rapide - et donc on est très heureux de l'accueillir aujourd'hui.

Comme je vous le dis, au niveau des finances locales, on est à un moment de changement et les changements, c'est à la fois une opportunité, donc il peut se passer du neuf et cela peut être bien mais cela peut aussi être dangereux, donc il faut que l'on se mette en position intellectuelle de vigilance maximale. On est à un moment de changement et je crois que l'on serait sourd de ne pas entendre cela. C'est pour cela que votre Conseil d'Administration a choisi les finances comme thème de notre Assemblée Générale et c'est pour cela que nous avons sollicité Michel KLOPFER.

Merci, Monsieur, d'être des nôtres, vraiment très honoré. Je vous reçois comme l'un des meilleurs sur le sujet.

M. KLOPFER – Merci Monsieur Le Président, Madame Le Préfet, Messieurs Les Présidents, Mesdames, Messieurs les Élus.

Le Président a dit que vous alliez m'écouter pendant une heure mais si, à un moment donné, l'un ou l'une d'entre vous considère qu'il est utile d'intervenir pour poser une question ou peut-être parce que je ne serais pas suffisamment pédagogue, n'hésitez pas à vous manifester pour que l'on ait la séance la plus interactive possible.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes un Cabinet de Conseils et de Formation que j'ai créé il y a maintenant 27 ans. Nous sommes indépendants de grands groupes industriels ou financiers. Dès 2003, le Président Jean-François PONCET nous avait demandé d'intervenir, pour le Sénat, sur un sujet de DGF des départements et donc, nous avons eu également l'occasion, à deux reprises plus récemment, de travailler pour le Sénat pour ce qui concerne, d'une part l'impact sur l'ensemble des comptes des collectivités de la baisse des dotations en 2014, et sur le projet de réforme PIRES BEAUNE, réforme de la DGF, en 2015. Nous avons également eu

l'occasion d'animer plusieurs sessions de formation pour votre Chambre Régionale des Comptes, celle autrefois de la région Aquitaine, aujourd'hui Nouvelle Aquitaine.

Je vous ai préparé une présentation en trois parties (voir le power point). Une première qui est sur le contexte des relations entre l'État et les collectivités locales, les finances publiques en général. Une seconde sur le PLF 2018 et la loi de formation des finances publiques 2018/2022 et puis une troisième qui est plus tournée vers les communes et les communautés du Lot-et-Garonne puisque ce sont quelques présentations des positionnements de vos communes et de vos communautés entre elles et aussi par rapport aux moyennes nationales.

Je vais commencer par broser un petit panorama de la situation financière après, maintenant, 35 années de décentralisation. Vous voyez ici l'exigence formulée d'une baisse de 13 milliards d'euros des dépenses et d'une réduction de la dette locale. C'est l'événement, j'imagine, qui vous réunit aujourd'hui, qui interpelle l'ensemble des élus locaux et qui vient après deux autres éléments majeurs : la loi « NOTRe » du 7 août 2015 qui a conduit, comme vous le savez, à un regroupement des structures intercommunales mais aussi à un bouleversement des compétences puisque les Départements ont transféré leurs activités transports scolaires et transports interurbains aux Régions et puis la baisse des dotations de 12,5 milliards que vous avez connue et qui a d'ailleurs été ramenée à 11,5 milliards par la décision de « remise de peine » (je vais appeler cela comme cela) du précédent Président de la République devant le Congrès des Maires en juin 2016.

Je voudrais revenir sur un élément assez ancien qui date d'un quart de siècle et qui avait été l'émergence des cas de surendettements dans le monde local. Beaucoup pensaient avant ces événements qu'une commune était un paquebot insubmersible, qu'il ne pouvait pas lui arriver d'ennui parce que vous ne pouviez pas faire faillite. Les biens publics ne sont pas saisissables donc on ne peut pas imaginer qu'il y ait un jour un huissier qui vienne frapper à la porte de la mairie ou de l'Hôtel du Département ou de la Région pour saisir les meubles, le bureau du Président, cela n'est pas possible. En revanche il y a pu avoir des cas de surendettements, il y en a eu à Angoulême, il y en a eu à Briançon, il y en a eu aussi dans beaucoup de villes du Midi, en région PACA et en ancienne région Languedoc Roussillon. En dehors de Montpellier, d'Aix-En-Provence et de quelques villes côtières qui ont un casino, pratiquement toutes les villes, grandes et moyennes, ont été mises sous tutelle par les banques à cette époque-là, cela remonte maintenant donc à plus de 25 ans. Les élus de cette époque-là s'en sont sortis en augmentant violemment les impôts. Il faut savoir que les taux de la fiscalité locale étaient très bas au début des années 90, ils ont pu augmenter les impôts parce que les taux étaient bas et aussi parce que les bases étaient beaucoup plus élevées et que les Gouvernements successifs ne les avaient pas réduites comme ils l'ont fait. Aussi bien des Gouvernements de droite que de gauche, chacun le sait, ce qui veut donc dire que s'il y avait des cas de difficultés financières de collectivités dans

les années qui viennent, il n'y aurait pas les mêmes marges pour pouvoir redresser les comptes puisque c'était le contribuable, dans les années 90 qui a payé la sortie de la crise.

Deux différences importantes entre les comptes des collectivités (communes, communautés, départements, régions) et ceux de l'État. Première des différences, l'État est en déficit au premier euro d'emprunt, c'est-à-dire dès qu'il n'y a pas égalité entre les dépenses et les recettes définitives (c'est à dire les recettes hors emprunt). Cela fait maintenant 44 ans que l'État n'est pas en mesure d'équilibrer son budget. La dernière fois que c'est arrivé, Georges POMPIDOU était Président de la République et Pierre MESSMER était Premier Ministre, vous voyez que cela fait donc maintenant un certain nombre d'années que l'on est en déficit public. Vos budgets, Mesdames et Messieurs les élus, sont équilibrés mais c'est que l'on ne raisonne pas de la même manière. Pour les collectivités l'emprunt est une recette d'équilibre, il suffit de voter un emprunt pour que le budget soit équilibré, il suffit de faire rentrer un emprunt avant le 31 décembre, voire même de le reporter à condition de le justifier, pour que le compte administratif soit équilibré.

Quand on voit cette première partie de la page, le haut de la page, on a l'impression que la gestion locale c'est plus laxiste que la gestion nationale. Mais les choses se renversent quand on voit la deuxième partie de la page, parce que dans un budget local, il y a deux cas de figure où il peut être mis en déséquilibre : s'il n'assure pas la couverture des dépenses de fonctionnement par des recettes de fonctionnement et dans lesquelles les dépenses de fonctionnement doivent intégrer les dotations d'amortissement sur vos véhicules, sur vos mobiliers, sur vos ordinateurs, et deuxième chose, vous n'avez pas droit de rembourser de la dette avec de la dette. Pourquoi je vous parle de cela ? Parce que l'État n'applique pas cette règle et que vous avez ici le projet de loi de finances 2018, celui qui est actuellement en discussion au Parlement, qui aborde la seconde lecture à l'Assemblée Nationale après passage en première lecture à l'Assemblée et passage au Sénat. Vous voyez, en haut, la section de fonctionnement de l'État, 63 milliards de déficit de fonctionnement, c'est-à-dire à peu près la moitié des dépenses de personnel de l'État qui font 130 milliards. C'est une vue de l'esprit de dire que c'est le personnel qui est à moitié financé par l'emprunt, on pourrait aussi dire que c'est la DGF qui est financée par l'emprunt. En tout état de cause un budget comme celui-là, vous ne pourriez pas l'exécuter parce qu'il serait refusé par le Représentant de l'État et c'est la Chambre qui viendrait proposer le rééquilibrage de votre budget qui serait décidé ensuite par Madame La Préfète.

Ici, vous voyez, vous n'avez pas de dotation d'amortissement : les véhicules de l'État, les ordinateurs de l'État ont peut-être une durée de vie infinie, en tous cas, on ne les amortit pas. En bas, section d'investissement, l'État a prévu, en 2018, de lever 195 milliards d'euros d'emprunt pour financer 120 milliards de remboursement de capital d'emprunts anciens - les prêts financiers sont, comme chacun le sait, en section de fonctionnement -, prendre en charge le

déficit de fonctionnement de 63 milliards et réaliser, en tout et pour tout, 18 milliards d'investissement dont 5,6 de CTA. Ce document, je ne l'ai pas inventé, c'est l'annexe 1 du projet de loi de finances, vous pouvez le trouver sur internet. Chaque année il y a une annexe 1 qui est « Les comptes des collectivités » présentée en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Vous voyez que, en 2018, il faudrait ajouter la bagatelle de 178 milliards d'impôts, c'est-à-dire deux fois et demi de plus que l'impôt sur le revenu, pour que les comptes de l'État soit en équilibre, au sens que l'on donne au mot « équilibre » en gestion locale, c'est-à-dire section de fonctionnement équilibrée et même sur-équilibrée et emprunt/remboursement capital remboursé par des recettes définitives. On en est évidemment très loin, ce ne sont pas les mêmes règles du jeu qui s'appliquent aux uns et aux autres.

Ce tableau précédent était « Les comptes de l'État présentés comme les comptes d'une collectivité », ici vous avez l'ensemble de la sphère publique présentée avec le mode de raisonnement de l'État, c'est-à-dire « les critères de Maastricht ».

Vous avez, ici, des pourcentages du Produit Intérieur Brut, le dernier Produit Intérieur Brut connu c'est 2 229 milliards, c'est-à-dire qu'à l'intervalle, ici, 0,5 % c'est 11 milliards d'euros.

Vous voyez que les comptes de l'État et de la Sécurité Sociale ont évolué dans les 20 dernières années entre - 1,5 % du PIB et - 7 % du PIB, - 1,5 c'était les dernières années du Gouvernement JOSPIN, - 7 c'était les deux années qui ont suivies la crise financière, LEHMAN dont tout le monde se souvient, cela doit remonter à 2008. Donc on a oscillé entre, à peu près, 25 à 30 milliards de déficit et jusqu'à 140 milliards de déficit.

Au fait c'est quoi le déficit ? Le déficit c'est-à-dire être en dessous du 0, le 0 c'est pratiquement tout en haut, ici c'est le trait noir. Être en dessous du 0 cela veut dire que la dette augmente, cela signifie que vous terminez l'année avec un encours de dettes au 31 décembre supérieur à l'encours de dettes au 1^{er} janvier. D'ailleurs sur le tableau précédent, vous avez un déficit global qui fait 83 milliards, qui est prévu pour 2018, ce sont les financements qui sont levés (203 milliards) moins les remboursements d'emprunts (120 milliards), c'est cela le déficit.

Vous voyez que, pour l'État et pour la Sécu, on est donc sur un déficit permanent entre - 1,5 et - 7 et comme je vous l'ai dit il faudrait remonter à 1973 pour retrouver une courbe rouge au niveau du 0. Pour les collectivités, la situation est différente : elles ont été en excédent pendant 8 années, entre 1996 et 2003. C'était d'ailleurs les conséquences psychologiques des dossiers d'Angoulême, de Briançon et des autres villes qui se sont endettées, c'est que les élus de cette époque, découvrant l'analyse financière au travers du risque du ravin de la dette, ont donné un violent coup de volant, si je peux dire, pour aller de l'autre côté pour éviter ce ravin, qu'ils aient été à quelques mètres du ravin ou qu'ils en aient été beaucoup plus loin. Donc les comptes se

sont retrouvés équilibrés, sur-équilibrés, c'est-à-dire en diminution de la dette. Je précise au passage d'ailleurs que c'est parce que les collectivités étaient dans cette situation de déstockage de dettes que certaines banques – DEXIA pour ne pas la nommer – ont eu la brillante idée de tendre des allumettes à ceux de leurs clients qui étaient prêts à utiliser ces allumettes pour faire flamber leurs négos avec des produits que l'on n'appelait pas encore « toxiques » à l'époque, que l'on se contentait d'appeler « structurés » et qui ont débouché sur des emprunts en francs suisses, en yens, en dollars avec les dégâts que l'on connaît puisque cela a coûté globalement 10 milliards d'euros à la sphère publique, État et collectivités.

Dans les années suivantes, les collectivités ont renoué avec des déficits qui n'ont jamais dépassé 0,5 % du PIB - vous le voyez en 2006 et en 2013 - et elles sont revenues à l'équilibre en 2015, légèrement sur-équilibrées en 2016 - cela est la dernière année connue - et il est prévu dans le projet de loi de finances et surtout dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui est également en examen actuellement au Parlement, que cet excédent s'accroisse. C'est ce que l'État attend des collectivités locales dans les années qui viennent, il va lui-même avoir un creusement de son déficit.

Cette situation positionne d'une manière assez délicate les finances publiques françaises à l'intérieur de l'Union Européenne. Vous avez, ici, pour 2015 en bleu, pour 2016 en rouge, le déficit de la France. Je rappelle que quand on parle de déficit c'est le déficit cumulé de l'ensemble de la sphère publique, c'est-à-dire administrations d'État, administrations sociales, administrations locales. Nous étions à 3,6 en 2015, 3,4 en 2016, vous voyez que les grands pays de l'Union Européenne qui nous entourent ont des comptes soit équilibrés et même excédentaires comme l'Allemagne, soit dans une situation qui, à l'exception de l'Espagne, est meilleure que celle de la France et s'améliore également plus. Le trait vert, ici, c'est l'amélioration entre 2015 et 2016. Vous voyez que même les finances publiques italiennes sont meilleures que les finances publiques françaises. Pourquoi la France paie-t-elle ses taux d'intérêt moins chers que l'Italie ? Parce que l'administration fiscale française est considérée comme disons meilleure : il y a un consentement à l'impôt en France que l'on ne trouve pas dans la péninsule, donc il y a moins de marché noir en France qu'en Italie mais les finances publiques italiennes sont meilleures que les finances publiques françaises.

Vous avez, ici, un autre graphique qui est extrait du rapport de la Cour des Comptes qui a été remis au Président de la République le 29 juin dernier qui montre le nombre d'années, sur les 15 ans depuis que l'euro existe, où les finances publiques des différents pays de l'Union Européenne ont été dans ce que l'on appelle une procédure de déficit excessive, c'est-à-dire plus de 3 % de déficit. Vous voyez que la France est en tête avec le Portugal. Aucun autre pays de l'Union Européenne n'a eu 12 années sur 15 de déficit excessif, même pas la Grèce. Vous avez, ici en jaune, tous les pays qui sont membres de l'Euro, en blanc ceux qui ont conservé leur monnaie et

puis évidemment quand la courbe n'est pas complète c'est que ce sont des pays qui ont rejoint l'Union Européenne postérieurement à 2002. Je précise, d'ailleurs, que quand on parle de déficit de 3 %, c'est quoi les 3 % ? C'est une brillante invention intellectuelle française, qui remonte au Traité de Maastricht de 1992, qui consiste à dire : quand on pense avoir une inflation de 1 ou 2 % et une croissance de 1 ou 2 %, globalement le PIB (Produit Intérieur Brut donc je vous ai dit qu'il faisait 2 229 milliards) augmente de 3 % par an, si vous avez un déficit qui est, au pire, de 3 %, la dette continue d'augmenter mais elle n'augmente pas plus vite que le PIB et le rapport dette/PIB se stabilise.

Ici, vous avez la part des investissements publics qui sont réalisés par les collectivités. Vous avez peut-être en mémoire le chiffre de 70 %, il n'est pas exact, c'est 55 %, 70 c'est sur les investissements civils mais l'État fait aussi des investissements militaires, comme vous le savez, et donc en raisonnant sur les investissements publics totaux, les collectivités représentent quand même 55 %. Les investissements publics représentent 4 % du PIB, les investissements privés en représentent, eux, 4 fois plus : 16 %. Donc le débat est évidemment de savoir s'il faut privilégier les investissements locaux dans les investissements publics ou s'il faut privilégier les investissements privés par rapport à l'ensemble des investissements. Jje laisse chacun se faire son idée sur la question.

Dernier graphique pour ce qui concerne la première partie, c'est le poids de la dette publique en pourcentage du PIB. Nous avons, ici, une dette publique qui représente aujourd'hui 87 % du PIB. Comme la dette est un stock et que le PIB est un flux, cela veut dire que la dette publique représente, aujourd'hui, pratiquement un an de PIB, 2 100 milliards d'euros, 31 000 euros par français, nourrissons et grabataires compris. Voilà la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la sphère publique dans notre pays.

Donc j'en viens à la deuxième partie. Cela c'était pour vous mettre en appétit si je puis dire, pour que vous puissiez mesurer la manière dont l'État compte sur les collectivités pour l'aider à se redresser.

Quelques éléments de Droit d'abord. Vous avez l'habitude, dans vos collectivités, du débat d'orientation budgétaire qui a toujours existé aussi loin que l'on remonte pour les départements, depuis la décentralisation pour les départements et les régions, et qui est un peu plus récent pour le bloc communal. C'est quelque chose que l'on ne votait pas jusqu'à relativement peu de temps et l'État n'avait pas de prospective. Depuis la loi constitutionnelle de 2008 - celle qui avait été votée par le Congrès réuni à Versailles donc en juillet 2008, qui a d'ailleurs été votée avec une voix de majorité (celle de Jack Lang) -, l'État doit présenter des orientations pluriannuelles pour une durée de 4 à 5 ans, et il l'a fait maintenant 5 fois depuis cette date. Il y a une loi de programmation des finances publiques à peu près tous les 2 ou 3 ans. La première et la

deuxième ont été présentées par le Gouvernement FILLON, la troisième a été présentée par le Gouvernement AYRAULT, la quatrième par le Gouvernement VALLS et donc la cinquième c'est celle qui est en discussion au Parlement actuellement. Cela a été un apprentissage assez lent parce que si je prends l'exemple de la première loi de programmation - celle présentée en 2008 - 2009 -, elle prévoyait que les collectivités reviendraient à l'équilibre en 2012 et une semaine après - l'encre était à peine sèche - vous avez eu droit à l'opération FCTVA : investissez davantage que la moyenne des cinq années précédentes, vous passerez du FCTVA de N + 2 à N + 1 et vous aurez une double ration en 2009 donc vous voyez qu'à l'époque, les mesures pouvaient être considérées comme un peu contradictoires.

Jusqu'à présent, aucune des quatre lois de programmation n'avait instaurée des contraintes décisionnelles pour les collectivités locales. Je ne dis pas qu'elles étaient forcément très agréables à lire puisqu'en particulier la troisième et la quatrième, la troisième celle du Gouvernement AYRAULT avait instaurée la première baisse des dotations - à l'époque on était à 1,5 milliard - la quatrième celle du Gouvernement VALLS avait instaurée la baisse de 12,5 milliards que vous avez, évidemment, en mémoire et que vous avez subi entre 2014 et 2017. Néanmoins il n'y avait pas de contraintes décisionnelles, c'est-à-dire que l'on ne vous demandait pas de faire des choses particulières. La situation est évidemment très différente aujourd'hui.

Pour vous montrer la difficulté que peut avoir l'État à rééquilibrer ses comptes, vous avez, ici, les perspectives qui ont été envisagées à l'automne 2012 par le Gouvernement AYRAULT : « Redressement des comptes publics » qui devaient arriver à - 0,5 du PIB en 2017, c'est la courbe noire, deuxième année du Gouvernement AYRAULT, la courbe rose, première année du Gouvernement VALSS la courbe violette, deuxième année, vous voyez qu'ici les courbes ne vont pas au-delà de 2017 parce que simplement quand vous avez un Gouvernement qui est en fin de course, il ne prend pas d'engagement au-delà de la législature. Et puis nous avons, ici, la loi de programmation des finances publiques pour laquelle l'élément particulier par rapport à toutes celles qui l'ont précédées, c'est qu'il y a une rupture entre 2018 et 2019, c'est-à-dire que l'État va mécaniquement être dans une situation de déficit plus prononcé en 2019 qu'en 2018 et pour une raison qui est que le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), va être remplacé par des déductions directes de cotisations pour les entreprises. Le CICE avait un an de décalage, c'est-à-dire que c'était une mesure qui avait permis, en 2012 quand il a été annoncé, de gagner un an, c'est-à-dire de permettre aux entreprises d'inscrire des créances sur l'État en 2013 que l'État ne pouvait payer qu'en 2014, quand on inverse la mesure, évidemment, on reperd ce que l'on avait gagné au départ et donc les finances de l'État se détériorent mécaniquement en 2019 et par conséquent, évidemment, l'État, de son point de vue, a forcément besoin que le monde local ainsi que la Sécurité Sociale qui, comme vous le savez, va bénéficier de la hausse de la CSG au 1^{er} janvier prochain - la CSG ne rentre pas dans les caisses de l'État mais dans celles de la

Sécurité Sociale – donc que ce soit les collectivités et la Sécurité Sociale qui lui permettent de se rapprocher de l'équilibre.

Donc il y a une loi de programmation des finances publiques tous les 2 ou 3 ans, les précédentes n'étaient pas contraignantes. Il existe, néanmoins, depuis 2014, quelque chose que l'on appelle l'ODEDEL (L'objectif d'évolution de la dépense locale) qui mesure la dépense publique locale, mais jusqu'à maintenant c'était purement documentaire, cela vous permettait, si tant est que ce sujet était débattu dans les Conseils Municipaux ou les Conseils Communautaires, de vous situer par rapport à des prévisions ou de regarder comment vous vous situiez a posteriori par rapport à l'évaluation. Il y avait eu un vieux rapport confié à Monsieur Pierre RICHARD, pas l'humoriste mais le banquier, celui qui a été obligé de partir précipitamment lorsque sa banque a été renflouée en 2008 par les Gouvernements français et belge. On lui avait demandé un rapport sur la dette publique. Il avait proposé en 2006 que l'on assujettisse le montant des dotations de l'État au respect des ratios d'objectifs et de performances. Ce rapport avait été mis dans un tiroir ou à la corbeille, comme vous voulez, il n'avait jamais été appliqué. Evidemment, on ne parle pas de Pierre RICHARD aujourd'hui mais dans la loi de programmation des finances publiques, vous avez 4 articles (3, 10, 13 et 24) qui imposent des normes contraignantes aux communes, communautés, départements et régions. Donc pour vous, pour vos communes, pour vos communautés, la loi de programmation est aujourd'hui plus importante que la loi de finances même si, évidemment, c'est dans la loi de finances que l'on va retrouver le dégrèvement des taxes d'habitation, dont on va parler tout à l'heure.

Comme je vous l'ai dit à l'instant, le déficit est égal à la variation de la dette. En 2016, les administrations publiques locales ont affiché un excédent de 3 milliards, c'est-à-dire que globalement les collectivités se sont désendettées de 3 milliards. Ce qui est demandé aux collectivités, par la loi de programmation des finances publiques, c'est de bonifier cet excédent et de l'améliorer progressivement de 3 à 16 milliards, c'est-à-dire d'avoir chaque année 2,6 milliards de plus d'excédent. D'après les échanges que j'ai pu avoir à Bercy avec la Direction du Budget et la Direction Générale des Finances Publiques, ils m'ont dit qu'ils attendent plutôt + 3,3 fin 2017, donc on parle de + 3,3, et l'on va passer à quelque chose comme 16,3 ou 16,5 à horizon de 2022, c'est ce qui est inscrit dans la loi de programmation des finances publiques. Cela veut dire que, chaque année, vous aurez à rembourser de la dette – quand je dis vous, ce n'est pas votre commune c'est au global, à consolider - et là où il faut voir, évidemment, l'importance de ce que cela représente c'est que la dette locale, aujourd'hui, c'est 191 milliards et qu'il y a des tombées naturelles d'emprunts d'à peu près 16 milliards. Cela veut dire que quand on arrive à la dernière année, quand on arrive à 2022, vous faites tomber les 16 milliards mais il n'y a pas la place pour emprunter, ce qui est un véritable débat lequel sera probablement présenté, disons

éclairci parce qu'il y a un certain nombre d'élus qui ont posé beaucoup de questions au Ministère et les ont posées au Parlement. Comment cela va être clarifié ? La réponse sera, à priori, donner jeudi prochain à la Conférence Nationale des Territoires qui est la deuxième du genre, puisque la première avait vu le Président de la République, le 17 juillet dernier, présenter ses orientations pour le secteur public local.

Voilà globalement ce qu'il est prévu que cela donne, vous avez en orange le déficit de l'État, en vert foncé l'excédent de la Sécu, et en vert clair l'excédent demandé aux collectivités locales. Quand je dis aux collectivités locales, je ne suis pas tout à fait précis, parce que la partie verte, ce sont également les établissements publics locaux. J'ai d'ailleurs posé la question parce que si vous avez lu attentivement la loi de programmation des finances publiques, à un moment donné, il est indiqué 16 milliards et à un autre moment il est indiqué 21 milliards, donc j'ai demandé quelle était la différence des 5 milliards et on m'a répondu, très clairement : les 5 milliards c'est les établissements publics locaux, et dans les 5 milliards, il y en a 3 pour la société du Grand Paris, c'est-à-dire celle qui va construire le réseau suburbain de grande banlieue qui aujourd'hui est sous les fourches caudines pour, disons, un début de dérive financière, donc on va lui demander de faire des économies de 3 milliards. Mais pour les collectivités, c'est évidemment un excédent qui interpelle beaucoup, bien sûr, parce que cela pose la question du maintien de l'investissement.

Première contrainte, il est demandé d'avoir une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 % par an, au global, qui pour 2018 sont déclinées de la manière suivante : 1,1 % pour le bloc communal (communes et communautés), 1,2 % pour les régions et 1,4 % pour les départements qui ont parmi leurs autres contraintes le financement des allocations individuelles de solidarité et également ceux des mineurs isolés pour lesquelles ils sont, aujourd'hui, sensibilisés. Sous couvert du Président du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, la question a été posée lors du dernier Congrès de l'ADF à Marseille au Premier Ministre sur les mineurs non accompagnés.

Deuxième contrainte, je vous en ai parlé, se désendetter de 13 milliards de plus de désendettement que ce qui sera constaté dans l'ensemble des comptes administratifs de 2017. Globalement cela veut dire quoi ? Cela veut dire que la dette locale reviendrait de 191 à 136 milliards et donc évidemment, cela n'est pas la fin de la dette, mais cela serait la fin de l'appel à l'emprunt, ce qui n'est pas du tout la même chose. Il restera du stock, mais c'est le flux qui va progressivement se tarir.

Ce qui est prévu à l'article 10 du projet de loi de programmation, c'est une contractualisation qui sera passée entre l'État et les plus grandes collectivités, les régions, les départements, les villes de plus de 50 000 habitants, les communautés de plus de 150 000 habitants, donc ici

évidemment, en Lot-et-Garonne, c'est uniquement le département, puisqu'il n'y a pas de ville de plus de 50 000 habitants et il n'y a pas de communauté de plus de 150 000 habitants.

Un rapport a été confié au Sénateur Alain RICHARD, Sénateur du Val d'Oise, et à Dominique BUR, ancien Préfet et ancien Directeur Général des Collectivités Locales, pour examiner cette question et ils ont préconisé, non pas un critère démographique qui pourrait donner des résultats différents par rapport à la taille des budgets mais un critère financier qui serait des collectivités de plus de 30 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, ce qui ferait non pas 319 comptes mais ce qui en ferait, cette fois-ci, entre 650 et 700. Il semblerait - mais cela aussi sera probablement précisé jeudi prochain à la Conférence des Territoires - compte tenu des engagements qui ont été pris lors des interventions du Président de la République et du Premier Ministre au Congrès des Maires il y a maintenant une quinzaine de jours, que l'on resterait sur 310. Voilà un peu l'état dans lequel on est aujourd'hui.

Ce qui est, en tout état de cause, envisagé c'est que si les objectifs ne sont pas atteints, une nouvelle baisse des dotations sera enclenchée et là aussi l'on s'est posé un certain nombre de questions que je vous indique ici : la correction épargnera-t-elle les collectivités ayant tenues leurs engagements ? Est-ce qu'elle sera modulée pour celles qui ne les atteindraient que partiellement ? Quid des collectivités, c'est-à-dire si l'on reste sur 319, toutes celles qui sont présentes, ici, qui ne sont pas concernées par la contractualisation ? Est-ce qu'il sera tenu compte des économies ou du désendettement déjà réalisé avant 2017 ? Parce qu'en particulier, la question qui se pose, c'est la loi de finances de l'an prochain, les comptes administratifs ou plus exactement les comptes de gestion de vos collectivités seront connus par le Ministère des Finances, par l'intermédiaire bien sûr de vos comptables du Trésor, Trésoriers Principaux et Payeurs, fin février, donc si je prends les comptes de 2018, ils seront connus fin février 2019, donc il n'y aura pas suffisamment, dans ce cadre-là, de possibilités, en loi de finances 2019, c'est-à-dire à l'automne prochain, d'en tenir compte. Donc à partir de là, l'on peut imaginer deux scénarios : un premier scénario qui était - j'ai entendu des représentants de Bercy l'évoquer - de dire : « On applique une baisse pour tout le monde et l'on annule cette baisse pour ceux dont les comptes sont bons. » Et puis une autre vision des choses, qui serait de dire - et cela semble être le discours du Premier Ministre lorsqu'il est intervenu le 21 novembre à la Porte de Versailles - « On ne touchera pas avant 2020. » Voilà les interprétations que l'on peut faire aujourd'hui.

Vous avez une autre règle d'or, c'est le niveau de désendettement maximum qui peut être atteint. Savez-vous aujourd'hui dans quel cas de figure le Représentant de l'État peut orienter la « tourelle de son char » vers votre commune, vers votre Hôtel de Ville ou Hôtel du Département ? Quand vous avez un budget qui n'est pas voté en équilibre mais est sincère, en ne couvrant pas les dépenses de fonctionnement par des recettes de même nature, en ne remboursant pas le capital des emprunts par des recettes définitives, quand vous avez un

compte administratif qui dépasse un seuil de déficit de 5 ou 10 % suivant la taille démographique de votre collectivité ou si vous n'inscrivez pas au budget toutes les dépenses obligatoires. Il serait ajouté une nouvelle règle en plus de celle-là, c'est le respect d'un ratio plafond de capital désendettement. Ce ratio serait donc utilisé avec un seuil maximum de 11 à 13 ans qui sera précisé par Décret pour les communes de plus de 10 000 habitants, les communautés de plus de 50 000 habitants, les départements et la Métropole de Lyon entre 9 et 11 ans et les régions entre 8 et 10 ans. Quand on va jusqu'à 10 000 habitants et 50 000 pour les EPCI, ce n'est plus 319 comptes, c'est 1 500 comptes parce que les communes de plus de 10 000 habitants, il y en a – si je ne me trompe pas – 3 dans le département de Lot-et-Garonne mais il y en a 1 000 en France, plus Outre-Mer, et donc vous avez 1 000 communes de plus de 10 000 habitants en France. Si je prends les EPCI de plus de 50 000, les départements et les régions, vous êtes sur 1 500 comptes.

La procédure serait la suivante : première étape, débat d'orientation budgétaire de 2019, celui de l'automne ou de l'hiver de l'an prochain. Si vous avez des comptes qui sont dans la zone rouge ou orange sanguine, vous êtes censés présenter un rapport pour vous sortir de cette situation. Si vous ne présentez pas ce rapport ou si le Représentant de l'État considère que vous n'êtes pas sérieux dans votre approche, il peut faire intervenir, en Contrôle de Gestion, la Chambre Régionale des Comptes qui va se contenter, à ce stade, de vous épingler, mais la différence de ce qu'il se passe aujourd'hui ce n'est pas la Chambre qui se saisit elle-même en Contrôle de Gestion, c'est le Préfet, le Représentant de l'État qui mandate la Chambre. Deuxième étape à l'automne 2019, cette fois, si vous n'avez pas redressé vos comptes, là, la Chambre est à nouveau saisie par le Préfet mais avec une vision beaucoup plus coercitive puisque la Chambre est chargée de proposer au Représentant de l'État des mesures de redressement qui sont d'augmenter les impôts, de baisser des dépenses facultatives, exactement ce qu'il se passe aujourd'hui en cas de déficit.

M. Jean DIONIS du SEJOUR. – Est-ce que ce ratio de désendettement, cette capacité de désendettement s'applique sur uniquement le budget principal ou les budgets consolidés : Eau, Assainissement, Zones économiques ?

M. KLOPFER – Budget principal et budgets annexes. Vous vous en souvenez certainement, quand il y a eu le plan Ayrault puis le plan Valls de baisse des dotations, cela n'était que le budget principal, ce qui a d'ailleurs conduit, comme cela a duré quelques années, un certain nombre de collectivités à se créer des budgets annexes pour faire échapper une partie des recettes de l'agglomération. Là, il est indiqué que c'est du consolidé. En revanche, on ne touchera pas au Syndicats Intercommunaux, ce sera uniquement les communes, les communautés, les départements et les régions, car les syndicats de transports ou autres, ou les syndicats d'assainissement ne seraient pas concernés.

Peut-être une réflexion pour en terminer sur ce point, vous avez donc 3 dispositifs. Vous avez un dispositif de contrôle des dépenses réelles de fonctionnement, 1,2 %, 1,1 pour le bloc communal mais limité, semble-t-il, à 319 comptes puisque ce sont les propos du Premier Ministre qui prévalent sur ceux tenus par Bercy. Vous avez la tenue de ratios libres de désendettement, 11 à 13 ans, pour le bloc communal, pour cette fois-ci 1 500 comptes et puis vous avez l'objectif de désendettement, c'est-à-dire le fait que l'ensemble des collectivités vont contribuer à la diminution du déficit public, au sens large, en améliorant de 2,6 milliards d'euros par an leur excédent budgétaire, au global, pour passer de 3,3 à 16,3 ou 16,5 en 2022. Là, il n'y a pas de mode opératoire. Comme l'on est régulièrement invité à Bercy, et très heureux d'avoir ces contacts avec les cabinets des Ministres ou les services de la Direction du Budget ou la DGFIP, on leur pose la question, pour le moment, il n'y a pas, à ce stade, de réponse. Il y aura certainement des questions ou l'on aura l'occasion d'échanger. Qu'est-ce que l'on peut imaginer ? C'est que si cela ne se réalise pas, l'État sera forcément, dans un an ou dans deux ans, dans une situation compliquée vis-à-vis de l'Union Européenne et je le dis d'autant plus que je crois que les intentions clairement affichées du Président de la République et de son Gouvernement, ce n'est pas d'aller négocier des délais à recettes contrairement aux Gouvernements précédents qui se sont succédés depuis un grand nombre d'années, donc cela signifie qu'il y aura forcément des mesures correctives qui seraient prises si ce n'est en 2019, au plus tard pour le budget 2020 puisqu'il n'y a pas aujourd'hui de mode opératoire pour contrôler ce désendettement global.

On va maintenant passer à quelques graphiques pour montrer la situation des comptes locaux. Vous avez les taux d'épargne brute, code couleur, en bleu le bloc communal, ici donc les communes, les communautés, les départements qui ont les taux d'épargne les plus fragiles et les régions qui ont les taux d'épargne les plus élevés mais qui se dégradent d'une manière très nette parce qu'il ne faut pas oublier que depuis maintenant 7 ans, les régions n'ont aucune marge de manœuvre fiscale, elles ont perdu leurs derniers impôts qui étaient la taxe foncière et la taxe professionnelle, donc elles ne l'ont plus depuis 2011. Vous avez les capacités de désendettement, donc ce fameux ratio, vous voyez que tout le monde converge à peu près autour de 5 ans mais, évidemment, ce sont des moyennes, les écarts-types, si je peux dire, sont considérables entre des collectivités qui n'ont pas de dette du tout - vous allez voir d'ailleurs tout à l'heure, je vous présenterai les comptes des communes du Lot-et-Garonne - et puis bien entendu ceux qui sont dans des zones beaucoup plus dangereuses. Et puis le niveau de la fiscalité, pour les régions, le parcours fiscal s'est arrêté donc en 2010 comme je vous l'ai dit, pour le bloc communal, il y a une augmentation d'à peu près 0,5 à 1 % par an, les départements ont eu une année 2016 assez douloureuse pour le contribuable avec une augmentation moyenne de 5,2 % sur la taxe foncière. Et puis je vous ai mis, également, les frais de personnel, c'était un des points de débat entre Bercy et l'ensemble des associations d'élus puisque pendant des années, les frais de personnel

ont augmenté d'une manière extrêmement rapide. On est aujourd'hui à 60 milliards d'euros, donc même code couleur, régions, départements, communes, intercommunalités, néanmoins en 2016 il y a eu une augmentation limitée à 0,8 % sur le personnel, ce qui est moins que le GBT et donc cela montre, en tout état de cause, qu'il y a eu de réels efforts faits au sein du monde local. Ce qui veut dire, d'ailleurs, lorsque l'on échange avec un certain nombre de collectivités qui seront soumises à la contractualisation, elles n'auront probablement, pour beaucoup d'entre elles, pas trop de difficultés à tenir le 1,2 ou 1,1 ou 1,4 %, plus évidemment sur le désendettement parce que c'est un vrai débat pour des collectivités qui ont aujourd'hui une capacité de désendettement très correcte, autour de 3 ou 4 ans, vont-elles pouvoir continuer à investir ?

Qu'est-ce que représentent aujourd'hui les collectivités dans le budget de l'État ? 66 milliards d'euros en dotation de l'État. Je vous ai mis des codes couleurs différents parce que ce sont différentes familles. Globalement, les collectivités représentent 16 % des recettes brutes de l'État. C'était 20 % il y a 10 ans, cela est remonté à 16 alors que c'était 15,2 l'année dernière mais ce n'est pas un cadeau, c'est la première tranche de 3 milliards qui compense le premier effet du dégrèvement de la taxe d'habitation dont on va parler tout à l'heure.

Ce tableau est un peu plus compliqué. Vous avez les 66 milliards qui sont ici, vous avez un petit carré, une succession de lignes brisées violettes. Vous vous souvenez peut-être que l'on parlait il y a quelques années de quelque chose qui s'appelait « une enveloppe normée » ? Ce terme d'« enveloppe normée », j'imagine qu'il est dans l'esprit de tout le monde ? C'était le fait que quand la DGF augmentait, encore il y a 10 ans, elle augmentait plus vite que la totalité des concours de l'État et que pour que l'on puisse boucler l'équation, il y avait un certain nombre de concours que l'on appelait des variables d'ajustement et que l'on faisait baisser pour arriver à maintenir une croissance de la DGF plus forte que la totalité des dotations qui contenaient la DGF à l'intérieur. Le terme d'« enveloppe normée » n'existe plus depuis 3 ans, on continue à l'utiliser parfois mais il n'existe plus. Cette année, il en est réintroduit un autre, je les appelle « Concours encadrés », le terme n'est pas forcément labellisé. L'État a défini un ensemble, qui est ici, et qui doit baisser, je dis bien baisser (vous pouvez le trouver sur la loi de programmation des finances publiques) de 0,2 % par an jusqu'en 2022, inflation comprise. Au départ, dans le projet de loi initial, il était prévu que cela prenne en compte la TVA des régions puisque le Gouvernement VALLS en septembre 2016 avait annoncé au Congrès des Régions qu'il leur transformerait leur DGF en recettes indexées sur la TVA, cette promesse a été tenue mais la TVA, cela progresse chaque année de 2,5 % par an. Dans la loi de finances initiale, le Gouvernement, donc cette année, avait prévu que l'on ait un ensemble qui comprenne la TVA des régions et le FCTVA - vous voyez que le rectangle violet c'est comme si je vous l'avais représenté allant jusque là - et qui augmentait de 0,2 % par an. En première lecture, cela a été modifié mais sans qu'il y ait

de modification de fond puisque l'on est passé d'un ensemble qui faisait + 0,2 par an à un ensemble qui exclut la TVA des régions et la FCTVA mais qui fait - 0,2 par an, donc il n'y a pas, si vous voulez, sur ce plan de différence fondamentale. Je précise qu'il y a deux choses, ici, qui rentrent en variables d'ajustement. Une qui s'appelle la DCRTP, c'est ce qu'ont touché les collectivités qui étaient perdantes à la disparition de la taxe professionnelle, il y a 7 ans maintenant, c'est plutôt les zones industrielles qui ont été touchées. Je dirais qu'il y en a évidemment un petit peu en Lot-et-Garonne mais relativement peu ; la deuxième dont je vais vous parler tout à fait à la fin de la présentation, c'est la garantie des Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe professionnelle et, là, je vous présenterai des graphiques pour vous montrer l'impact que cela a, pour vous, et pour les départements voisins.

Globalement, l'ensemble des concours de l'État augmente de 2,9 milliards d'euros entre 2017 et 2018 mais si j'enlève le dégrèvement de taxe d'habitation de 3 milliards, il baisse de 100 millions, disons qu'il n'y a pas d'augmentation, il n'y a pas de baisse, on est pratiquement à l'équilibre. Je vous ai mis ici - comme vous aurez le document cela vous permettra, le cas échéant, de l'utiliser pour vos débats d'orientation budgétaire - le passage depuis 2007 à nos jours. On est passé d'un Contrat de Croissance et de Solidarité, c'était la dernière année, c'était en 2007, cela augmentait, en gros, de 2,5 % par an, à l'inflation entre 2008 et 2010, le « zéro-valeur » entre 2011 et 2013, et la baisse entre 2014 et 2017 et l'on revient pratiquement au « zéro-valeur ».

Je vais vous parler maintenant de la taxe d'habitation, c'est un sujet attendu aussi sur lequel il y aura peut-être des questions. Vous avez, ici, globalement ce que rapporte la taxe d'habitation à l'ensemble des collectivités qui la touchent, c'est-à-dire actuellement uniquement les communes, les communautés et quelques syndicats. Vous avez, en bleu, un peu plus de 15 milliards d'euros de taxe d'habitation pour les communes, à peu près 6,8 milliards pour les EPCI et 100 millions pour les syndicats à contributions fiscalisées donc cela est relativement peu. C'est un chiffre qui représente donc aujourd'hui, au global, à peu près 22 milliards d'euros. Sur ce chiffre, l'État vous en paie déjà une partie, puisque vous avez ici des dégrèvements. Je rappelle ce que sont les dégrèvements. Les dégrèvements ce sont des bases mais qui ne sont pas payés par les contribuables, qui sont payés par l'État, par exemple quand vous avez des personnes qui sont économiquement faibles et qui sont plafonnées à 3,44 % de leurs revenus, vous avez des bases qui sont payées par les contribuables, (les produits multipliés par les taux) et des bases qui sont payés par l'État. Quand c'est l'État qui paie, vous avez la croissance des bases mais s'il vous prend l'envie d'augmenter les impôts, ou de supprimer les abattements facultatifs, c'est les contribuables qui paient au-dessus du plafond. Cela fait maintenant une douzaine d'années, presque quinze, que l'État a verrouillé les derniers dégrèvements. C'est-à-dire qu'avant 2000, l'on pouvait augmenter les taux et l'État payait le dégrèvement au nouveau taux, c'est fini depuis

2000. Jusqu'en 2015, vous pouviez supprimer l'abattement général à la base par exemple ou supprimer les majorations d'abattement pour charges de familles et l'État payait à la place de vos contribuables, cela aussi est fini depuis 2004, cela fait pratiquement 15 ans. Donc la partie rouge, ce sont les dégrèvements, les 3,7 milliards qui sont ici font partie des 22 milliards qui sont là. Alors que la partie qui est en bleu clair, ce sont des compensations pour des personnes qui sont totalement exonérées. Donc globalement, aujourd'hui, l'État paie à peu près entre 16 et 18 % de vos bases dans les états du 59 et il paie au total à peu près 22 % de ce que rapporte la taxe d'habitation, compensations comprises.

Vous avez ici la liste de tous ceux qui sont totalement exonérés et de ceux qui sont dégrévés. Pour fixer les idées, qui est-ce qui est dégrévé aujourd'hui ? On va simplement regarder de chiffre-là, les personnes dont les ressources ne dépassent pas 25 000 euros pour la première part. Retenez le chiffre de 25, cela ne veut pas dire qu'il ne paie pas la taxe d'habitation, cela veut dire qu'ils sont dégrévés à 3,44 % de leurs revenus avec des petits suppléments pour la première demi-part, la deuxième demi-part, pour la part supplémentaire. Dans le projet de loi de finances 2018, à l'article 3, dégrèvement qui conduit à exonérer à horizon de 2020, 80 % des redevables de cette taxe. Je rappelle que le dégrèvement est transparent pour les collectivités, l'État se substitue purement et simplement aux contribuables, donc vous continuez à bénéficier de l'effet croissance des bases et des hausses de taux d'imposition qu'elles votent de la même manière qu'aujourd'hui, c'est-à-dire que si vous augmentez vos taux au printemps prochain, les contribuables qui sont dégrévés en 2018 et en 2019 paieront au-dessus de leur dégrèvement. Ce n'est pas l'État qui paiera. Le dégrèvement concernera les ménages dont le revenu fiscal de référence établi au plus à 27 000 euros pour une part, vous voyez que l'on est sur des ordres de grandeur qui sont du même ordre que ceux de l'ancien dégrèvement, ils sont un peu supérieurs, à la seule différence que ces personnes, ces foyers seront en 2020 totalement exonérés. Jusqu'à maintenant, ils étaient dégrévés à 3,44 % de leurs revenus, là, ils seront totalement exonérés et avec une mise en œuvre, 30 % à 2018, 65 % en cumulé en 2019 et la totalité en 2020.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que le taux de référence, c'est le taux que vous avez voté au printemps dernier, en 2017. S'il vous venait l'envie de baisser ce taux de taxe d'habitation, là, l'État ne vous fait pas de cadeau, ce qui comptera c'est le taux de 2017 ou le taux de 2018 - 2019 s'il est inférieur, s'il est supérieur c'est le taux de 2017. Et ce qui est indiqué, et là j'attire votre attention - c'est mis, disons, de manière littéraire donc je pense que c'est bien utile de voir chaque mot - : le mécanisme de limitation des hausses de taux décidé après 2017, y compris donc les abattements, si vous avez eu par exemple l'idée il y a maintenant un peu plus de deux mois, avant le 30 septembre dernier de diminuer les abattements c'est comme si vous augmentiez les taux en 2018, c'est les contribuables qui paient au-delà du plafond qu'on leur donnait. Mais à partir de 2020, il y a un dégrèvement complet donc quand on lit ce texte cela

signifie que si vous augmentez les taux en 2018, si vous les augmentez en 2019 ou si vous réduisez les abattements, vous n'aurez un effet qu'en 2018 et en 2019, en 2020 le système se déconnecte et vous revenez au taux de 2017, plus exactement vous revenez au taux de 2017 sur les 80 % de contribuables qui seront définitivement exonérés. Pour ne pas que l'on se trompe, vous avez 80 % de contribuables qui paient 50 % de l'impôt, et les 20 % d'autres contribuables, c'est-à-dire les personnes qui ont la situation la plus favorable sur le plan de leurs revenus et les résidences secondaires, eux à priori l'impôt est conservé, mais on n'en est pas totalement certain. Lors de la Conférence Nationale des Territoires du 17 juillet, le Président de la République, à un moment donné, a dit : « Un impôt qui ne serait payé que par 20 % de la population, est-ce que l'on peut le conserver ? Est-ce qu'il n'y a pas un risque constitutionnel ? » Et donc si jamais cet impôt n'était pas conservé, évidemment vous revenez au taux de 2017 pour une compensation sur tout, mais c'est un peu tôt pour en parler puisque par ailleurs le Président de la République a annoncé qu'au printemps prochain, à l'occasion d'une prochaine Conférence des Territoires, en mars ou en avril, une refonte de la fiscalité, le rapport RICHARD/BUR envisage aussi une fraction d'impôt sur le revenu levée au niveau local avec une péréquation. C'est une idée, d'ailleurs, qui reprend quelque chose qui avait été voté et finalement non appliqué par le Gouvernement Bérégovoy il y a exactement 25 ans, en 1992 : il avait voté une taxe départementale sur le revenu et qui finalement n'a jamais été appliquée.

J'en viens, maintenant, à la partie la plus pratique.

M. Jean DIONIS du SEJOUR. – Sur un de vos slides, il me semble qu'il y a une petite contradiction entre la page 35 et 36. A la page 35, vous dites « Les collectivités continuent de bénéficier à 100 % de l'effet croissance des bases », cela on l'a compris, « et des hausses de taux d'imposition qu'elles votent ».

M. KLOPFER – Sur 2018 et 2019, mais pas sur 2020, je ménage les effets.

Je reviens en arrière. Lorsque vous allez sur Internet et vous lisez un projet de loi de finances, vous avez le texte et donc la loi et puis vous avez un exposé des motifs qui vous explique l'intention du Législateur en ayant construit ce texte, et c'est dans l'exposé des motifs que l'on trouve que le mécanisme de limitation des hausses de taux décidé après 2017 par les collectivités et de prise en charge de leurs conséquences devra garantir un dégrèvement complet en 2020. Si bien entendu ces éléments sont confirmés, ils seront dans une prochaine loi de finances, c'est pour cela que j'ai été extrêmement prudent en vous disant comment on interprète le texte aujourd'hui.

Alors, je commence par le revenu par habitant. Je précise c'est un point très important à savoir : à l'époque de la taxe professionnelle, la taxe professionnelle était un des impôts les plus inégalitaires qu'il soit, vous pouviez avoir des rapports de 1 à 1 000 ou à 10 000 entre les

ressources fiscales d'une commune qui avait un très gros contribuable et une commune qui n'avait qu'un café ou un commerce. Depuis que la taxe professionnelle a disparu, les inégalités sur la CFE et la CVAE sont moins importantes et donc le Législateur a introduit comme critère important de péréquation le revenu par habitant que vous trouvez sur votre fiche DGF que vous recevez chaque année au mois de juillet, format italien, format paysage, donc le revenu par habitant est très important et tous les indicateurs de péréquation qui existent, que cela soit le SPIC, que cela soit la DSU ou que cela soit la DSR Cible ont introduit de plus en plus le critère du revenu par habitant.

Je vous ai mis ici le revenu par habitant de vos 319 communes qui vont de 7 000 euros par habitant jusqu'à près de 17 000. Pour vous montrer votre positionnement par rapport à la population, vous avez ici en rouge le revenu moyen départemental qui est donc à 12 180 euros. Qu'est-ce que c'est que le revenu moyen départemental ? Ce n'est pas la médiane des communes, c'est le revenu total de la population du Lot-et-Garonne divisé par la population totale du département, c'est-à-dire 330 000 habitants. Donc vous avez, ici, un revenu moyen de 12 180 alors que le revenu moyen de la France métropolitaine (je n'ai pas compté l'Outre-Mer) est à 14 438, donc vous avez un écart d'à peu près 20 %. Et je vous ai mis, ici, la médiane, c'est-à-dire que vous avez la moitié des communes qui sont en dessous et la moitié des communes qui sont au-dessus. Et vous avez ici la situation des six principales communes du département, sur le plan démographique, dans l'ordre : Agen, Villeneuve-Sur-Lot, Marmande, Le Passage, Tonneins et Nérac.

Deuxième élément, le potentiel fiscal et le potentiel financier 2017 par habitant des 319 communes. Comme évidemment, je n'ai mis ici que les six principales communes. Si vous voulez savoir ou vous vous positionnez, vous allez voir sur votre fiche DGF où sont les chiffres de 2017. Le potentiel fiscal c'est le bleu et le potentiel financier c'est le bleu plus rouge, entre les deux, le rouge, c'est la dotation forfaitaire de vos communes. Votre potentiel financier est inférieur de 25 % à la moyenne nationale, vous voyez qu'il n'y a, à peu près, qu'une vingtaine maximum de communes du Lot-et-Garonne qui ont un potentiel financier supérieur à la moyenne nationale, donc le minimum est à 340 euros et le maximum à 1 400.

Ici, vous avez l'effort fiscal. L'effort fiscal c'est le poids de votre taxe d'habitation, de votre taxe foncière, du non-bâti et de la TEOM (même si elle est donnée par l'intercommunalité) sur les bases multiplié par les taux moyens nationaux et vous avez un rapport de 1 à 4 entre 0,45 et 1,8. Vous voyez que les niveaux - et cela est quelque chose que l'on retrouve nationalement - d'effort fiscal des villes importantes sont, évidemment, très supérieurs à la moyenne départementale puisqu'en particulier à Villeneuve-Sur-Lot, l'on est à 1,79, on est entre 1,4 et 1,9, alors que vous avez la médiane des communes qui est autour de 1.

Vous avez, ici, vos dotations de péréquation, en vert clair la DSR Péréquation, que j'appelle d'ailleurs la DSR saupoudrage parce qu'il y a 34 000 communes en France qui la touchent et il n'y a que 2 communes en Lot-et-Garonne (en dehors évidemment des communes de + de 10 000 qui n'y ont pas droit) qui ne l'ont pas, et je ne vous donne pas leur nom. Vous avez en vert foncé la DSR Cible, c'est-à-dire celle qui correspond aux 10 000 communes les plus pauvres de France et vous avez 31 % des communes du Lot-et-Garonne - quand je dis les communes du Lot-et-Garonne c'est les 316 communes qui ont moins de 10 000 habitants - qui ont la DSR Cible et vous avez 16 % des communes qui sont en bourg-centre, le bourg-centre c'est en rouge. Vous avez proportionnellement plus de bourgs-centre qu'en France, c'est-à-dire des communes qui sont des anciens chefs-lieux de cantons ou qui représentent 15 % de la population des anciens cantons d'avant la réforme cantonale de 2015. Et vous avez en bleu, les 3 communes d'Agen, de Villeneuve-Sur-Lot et de Marmande qui ont de la DSU, vous voyez que ce n'est pas elles qui ont la dotation globale la plus élevée. En violet, vous avez la dotation nationale de péréquation.

Ici, vous avez les taux de taxe d'habitation, taux communal en bleu, taux inter-communal en rouge, taux syndical (il y en a encore quelques-uns) en jaune. En cumulé, vous avez un taux moyen national de taxe d'habitation qui est inférieur de 2 points à la moyenne nationale. Vous êtes à 22 et des poussières contre 24, vous avez évidemment des taux, dans les communes les plus importantes, qui sont plus élevés que cela et je vous ai mis aussi la médiane qui est autour de 19. Pourquoi la médiane est inférieure à la moyenne ? Parce que la moyenne prend en compte le fait que ce sont les communes les plus importantes qui ont les taux les plus élevés et par conséquent, quand on prend la moyenne, on pondère par les masses, évidemment la moyenne est plus élevée que la médiane. Vous avez la même chose pour le foncier bâti mais, là, la hiérarchie par rapport à la moyenne nationale se renverse, les taux de fonciers bâti du Lot-et-Garonne sont très supérieurs aux taux moyens nationaux. Il y avait 2 points d'écart dans l'autre sens pour la taxe d'habitation, il y a 5 points d'écart disons en défaveur du contribuable en Lot-et-Garonne puisque l'on est à un taux moyen départemental de 25,80 contre 20,85 sur le plan national, là-aussi vous avez la situation de l'ensemble des communes.

Je vous ai mis, ici, les politiques d'abattement à la taxe d'habitation. Vous savez qu'il y a un abattement obligatoire qui est de 10 % pour première et deuxième personnes à charge, il est en bleu clair. Vous avez un taux obligatoire d'abattement à la base pour troisième personne et plus qui est en bleu foncé. Quand vous n'avez que du bleu clair et du bleu foncé, c'est que vous êtes au tarif syndical, c'est-à-dire au minimum légal et puis, généralement, les communes les plus importantes, pour compenser au moins en partie les effets de taux plus élevés, ont des abattements facultatifs, d'abord l'abattement général à la base où il y a aujourd'hui 25 - 30 communes qui l'ont, souvent d'ailleurs au maximum, des abattements pour charges de familles plus élevés et puis également l'abattement spécial à la base et l'abattement handicapé. Vous

avez, ici, le nombre de communes. Vous avez 36 communes qui ont l'abattement général à la base, vous avez 5 communes qui ont eu plus de 10 % sur l'abattement pour première et deuxième personnes à charge, 12 communes qui ont eu plus de 15 % sur l'abattement troisième personne et plus, 13 communes qui ont l'abattement handicapé, et 5 communes qui ont l'abattement spécial à la base.

Ici, je vous ai mis la solvabilité de vos communes. Comment se lit ce graphique ? Vous avez ici le taux d'épargne brute, vous avez une zone verte qui correspond à un taux d'épargne brute supérieur à 10 % et une capacité de désendettement inférieure à 10 ans. Vous voyez que le gros du paquet est ici. Néanmoins - et c'est quelque chose que l'on peut constater par rapport à d'autres départements de même profil que le Lot-et-Garonne -, vous avez quand même un pourcentage non négligeable de communes qui ont un taux d'épargne brute disons beaucoup plus modeste (inférieur à 10 %), vous avez même 8 communes qui ont une épargne brute négative - j'ai coupé le graphique - et 9 communes qui ont une capacité de désendettement supérieure à 25 ans, nous sommes sur les comptes 2017, évidemment les derniers connus. Je vous ai mis, ici, le seuil de 11 à 13 ans, même s'il ne s'applique pas à tout le monde c'est quand même une valeur de référence puisqu'évidemment toutes les communes ne seront pas amenées à contractualiser, il n'y a que 1 500 communes qui seront amenées à contractualiser. Je ne vais pas vous comparer, évidemment, à des départements de 20 millions d'habitants, mais si je vous compare à des départements comme le Cantal, la Haute Loire etc., - je dirais c'est des auvergnats - mais ils ont généralement des ratios plus dans la zone verte que ceux des communes...

Ici, je vous ai mis l'ensemble des communautés sur le même graphique. En 2016, vous aviez 2 055 communautés en France, il n'y en a plus aujourd'hui que 1 266 après la loi NOTRe et je vous ai mis en jaune les communautés d'agglomération et de communes du Lot-et-Garonne, donc vous avez quelques points jaunes. Là aussi, disons, que la situation est globalement moins favorable que la moyenne, même si vous avez, je crois, seulement 6 des 17, il y avait 17 communautés. Pourquoi j'ai mis une communauté du Tarn-et-Garonne ? Parce que vous avez 2 de vos communes qui appartiennent à une communauté du Tarn-et-Garonne. Donc j'ai mis 17 communautés, 16 situées en Lot-et-Garonne dont beaucoup d'entre elles ont fusionnées, 6 d'entre elles avaient un taux d'épargne brute supérieur à 10 % et une capacité d'endettement inférieure à 10 ans.

Je vous ai indiqué le positionnement sur le FPIC, donc tout le monde sait ce que c'est que le FPIC. J'avais d'ailleurs proposé à l'époque, quand cela a été créé en 2012, au Directeur Général des Collectivités Locales de l'époque un terme autre que FPIC, j'avais proposé d'appeler cela Péréquation Intercommunale et Communale de Solidarité Organique Universelle, cela faisait PICSOU, donc cela avait fait rigoler mais il m'a dit : « Non, on ne peut pas retenir cela », donc c'est le FPIC. Vous avez, ici, en orange la position de l'ensemble des communautés de France, c'est-à-

dire que vous avez, à peu près, 60 % de bénéficiaires pour des petites sommes, 8 % qui ne touchent rien mais ne paient rien et à peu près 30 % qui paient plus que ce qu'ils ne touchent si jamais ils touchent quelque chose mais pour des montants beaucoup plus importants. La communauté de Tarn-et-Garonne dont on parlait tout à l'heure, elle est ici, évidemment elle a parmi ses contribuables la centrale de Golfech donc elle paye 134 euros par habitant, nous sommes en 2017 ici. Toutes les autres communautés qui sont effectivement du Lot-et-Garonne sont bénéficiaires. Certaines paient un peu mais touchent d'avantage et d'autres ne font que toucher. Vous voyez que la majorité d'entre elles sont autour de 26 à 28 euros par habitant, ce qui est presque le maximum, mais ce qui veut dire aussi que vos territoires sont pauvres parce qu'évidemment quand on est bénéficiaire du FPIC c'est qu'à priori l'on a relativement peu de richesses au regard du potentiel financier et du revenu par habitant.

Vous avez, ici, le coefficient d'intégration fiscale de vos communautés, donc j'ai commencé par les 3 communautés d'agglomérations. Vous avez ici la moyenne nationale qui est de 35 et le seuil à partir duquel on vous garantit à la DGF. Vous voyez que les 3 communautés d'agglomérations, le Grand Villeneuvois, le Val de Garonne et la Communauté d'Agglomération d'Agen sont globalement bien placées, disons presque au niveau de la moyenne pour l'une d'entre elle et au-dessus pour les deux autres. Vous avez, ici, les deux communautés qui sont à fiscalité professionnelle unique, celle de Fumel Vallée du Lot et celle des Côteaux et Landes de Gascogne qui sont, également, l'une à la moyenne et l'autre un peu au-dessus. Il s'agit d'une autre moyenne, chacun pour l'intégration fiscale est comparé aux communautés de la même catégorie. Ici, vous avez les communautés à fiscalité additionnelle dans laquelle j'ai mis en bleu les communautés qui sont proprement estampillées Lot-et-Garonne et ici la communauté qui a deux communes du Tarn-et-Garonne et deux communes du Lot-et-Garonne.

Qu'est-ce qui en ressort ? Première chose c'est que, globalement, l'intégration fiscale est bonne mais ce qui saute aussi aux yeux, c'est qu'il y a relativement peu de fiscalité professionnelle unique en Lot-et-Garonne puisque, regardez les statistiques nationales, vous avez 775 communautés de communes à FPU dont 2 en Lot-et-Garonne, vous n'avez plus que 242 communautés de communes à fiscalité additionnelle dont 7 (ou 8 suivant que vous prenez celle du Tarn-et-Garonne) donc il y a relativement peu de fiscalité professionnelle. Qu'est-ce qui en ressort sur les montants de DGF ? Vous avez en rouge la DGF des 3 communautés d'agglomérations, en vert vous avez les communautés à fiscalité additionnelle et vous avez les 2 communautés, en jaune, à fiscalité professionnelle unique. Qu'est-ce qu'il en ressort ? C'est qu'en dépit des quatre années de baisse des dotations, l'intégration fiscale, qui est globalement bonne, a permis pour, disons, une bonne moitié de vos communautés de maintenir leur DGF mais celles qui ont une DGF qui est encore favorable, comme les Portes d'Aquitaine en Pays de Serres ou le Pays de Duras, on aurait probablement encore davantage si elles étaient passées en FPU, donc

c'est aussi un élément intéressant à noter.

Et puis, dernier graphique, je vous parle du FDPTP. Je rappelle ce qu'est le FDPTP. A l'époque de la taxe professionnelle, il y avait des entreprises qui représentaient, à elles seules, plus du double des bases par habitant. Ces entreprises étaient écrêtées et cet écrêtement, il passait aux fonds gérés par le département, ce n'est pas le département qui le touche mais le département qui le gère et qui le redistribue entre les communes concernées qui ont des salariés de l'établissement et des communes défavorisées qui sont généralement identifiées par leur potentiel fiscal et d'autres critères au choix du département. En 2010, lorsque la taxe professionnelle a disparu, l'État a indemnisé directement les communes concernées, donc ceux qui avaient des salariés de l'établissement et il a, à l'époque provisoirement, reversé à l'ensemble des 100 départements ce qu'ils avaient en fonds départementaux de péréquation qui représentaient 423 millions d'euros, c'est-à-dire en moyenne 6 euros par habitant. Le Gouvernement Fillon, en 2010 pour la loi de finances 2011, a dit : « C'est pour la dernière année » mais il a échoué parce que les départements qui en ont beaucoup : Les départements qui ont une centrale nucléaire, des départements comme les Ardennes, la Manche, l'Indre et Loire, vous en avez un certain nombre, le Tarn-et-Garonne bien sûr, le Gers aussi pour d'autres raisons comme on le verra tout à l'heure. En 2014, le Gouvernement Valls a eu la même idée qui était d'utiliser ce qui restait des 423 millions, qui n'avaient pas bougé depuis l'époque, pour faire de la péréquation DSU Cible et DSR Cible. Lui-aussi a échoué, pour d'ailleurs les mêmes raisons, c'est que ceux qui ne connaissent pas le système parce qu'ils n'en bénéficient pas notamment ne soutiennent pas le Gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, et que ceux par contre qui ont beaucoup à perdre, eux, se manifestent bruyamment. Cette année, le FDPTP est à nouveau sur la sellette et comme le Ministre des Comptes Publics, Gérald DARMANIN, a annoncé en première lecture qu'il fallait qu'il trouve une solution pour retrouver 90 millions qu'il a dû enlever de la DGF, il est possible que le FDPTP soit, cette fois-ci, beaucoup plus touché, il n'a cédé que 8 % l'année dernière.

Je vous ai représenté ce que touchent les communes individuellement, les communes du Lot-et-Garonne, en euros par habitant, nous sommes en 2016 parce que j'ai fait cela à partir, évidemment, des comptes de gestion de l'ensemble des communes. Vous voyez que vous avez 50 %, à peu près, des communes du Lot-et-Garonne qui touchent moins de 10 euros par habitant de FDPTP, vous avez une moyenne départementale qui est à 4,48. En Tarn-et-Garonne, on a une moyenne qui est à 10 euros par habitant et dans le Gers - le Gers n'a pas de centrale nucléaire mais par contre ils ont beaucoup de très gros établissements d'agro-alimentaire qui sont dans des toutes petites communes et qui, par conséquent, avaient des bases dépassant deux fois la moyenne nationale et donc qui étaient écrêtées - ? Vous avez aussi pratiquement, sauf peut-être 5 ou 6 communes, toutes les autres sont au-delà de 10 euros par habitant, ce qui veut dire que si

ce fonds était touché et même fortement touché, vous seriez moins perdants que ces deux voisins-là. Je n'ai pas pris, évidemment, le Lot, la Dordogne ou la Gironde parce que je voulais faire un graphique avec les deux départements. Vous voyez la moyenne nationale est à 6, vous êtes à 4, là on est à 10, là on en est à 19 et si j'avais pris les Ardennes, qui ne sont pas vos voisins, ils sont à 42 euros par habitant.

Voilà, j'espère que je n'ai pas été trop long, maintenant je suis à l'écoute de vos questions.

(Applaudissements)

M. Jean DIONIS du SEJOUR– Merci M. KLOPFER. Vous avez obtenu un silence qui est rare dans une assemblée de Gascons donc nous avons été passionnés.

On va continuer tout de suite, questions à M. KLOPFER, profitez-en, vous avez vu que l'on est à un haut niveau d'expertise donc première question, lancez-vous.

M. TANDONNET - Vice-Président et Sénateur honoraire – J'ai pas mal de questions à poser, d'abord une question un peu générale. Dans le budget de la Sécurité Sociale, est-ce que l'on comprend le budget des hôpitaux ?

M. KLOPFER – Oui.

M. TANDONNET –Quand vous faites la présentation de ce que verse l'État aux collectivités territoriales, est-ce que vous déduisez la TVA que les collectivités territoriales paient à l'État et qui n'est pas remboursée dans le Fonds de compensation de TVA ?

M. KLOPFER – Non, parce que les collectivités sont considérées, pour l'essentiel de leurs activités, comme un consommateur final exactement comme vous et moi, comme les personnes physiques. Les seuls cas de figure où les collectivités peuvent récupérer la TVA, c'est pour des activités de type budgets annexes, transports par exemple, assainissement ou le Haut-Débit par exemple, mais pour le reste, non, la TVA ne rentre pas dans le décompte. La TVA est une recette de l'État, qui présente, si je ne me trompe pas, 145 ou 148 milliards d'euros et bien évidemment les collectivités, elles, font partie des contributeurs comme les personnes physiques.

M. TANDONNET – Mais on ne sait pas quelle est cette contribution, est-ce que l'on a calculé cette contribution ?

M. KLOPFER – Je n'ai pas le chiffre en tête mais je vais vous dire, cela peut s'approcher parce que vous prenez, par exemple, ce que l'on appelle, pudiquement, le 011 sur vos comptes, ce qui doit représenter à peu près 10 % des budgets des collectivités, c'est-à-dire les achats et les frais généraux, pratiquement tout est soumis à TVA dedans. Donc si vous avez à peu près 10 % de vos budgets, cela fait 20 milliards d'euros, dans 20 milliards d'euros, vous en avez 4 de TVA à peu près, c'est ce que j'imagine.

M. TANDONNET – D'accord et est-ce que vous pouvez nous dire– on voit que dans le Lot-et-Garonne il y a beaucoup d'intercommunalités qui sont encore à la fiscalité additionnelle – est-ce que le régime de la fiscalité additionnelle est plus favorable ou moins favorable que le régime de la taxe unique ?

M. KLOPFER – Pour être le plus objectif possible, d'abord vous avez eu une époque qui était celle de feu la taxe professionnelle où vous aviez beaucoup de communes qui avaient la chance d'avoir des bases importantes, on voulait les procédures. Pour prendre un exemple de débat inter communaux que nous avons suivi, je vais prendre un exemple extérieur au département. Je me souviens, par exemple, de la constitution de la communauté d'agglomérations de Vichy. La commune qui défendait le plus ses bases, ce n'était pas Vichy, c'était Saint-Yorre parce que c'était eux qui avaient les sources, et puis ils ont quand même été obligés de les partager. Ce qui a conduit à ce que la taxe professionnelle – parce que la carotte financière de la taxe professionnelle unique a commencé dès 1992 – et en 1999, vous avez eu un autre élément c'est qu'en même temps, vous avez la loi Chevènement qui a renforcée la prime intercommunale pour la taxe professionnelle unique et vous avez aussi la loi Strauss-Kahn qui a enlevé les bases salaires et donc il y avait moins de pertes pour ceux qui étaient amenés à ce que leur taux soit amené à converger vers un taux plus élevé. Donc cela a conduit à ce qu'aujourd'hui – je n'ai pas ce graphique ici mais enfin je l'ai sur mon ordinateur, si jamais l'on en avait vraiment besoin je peux vous le passer –sur 67 millions de français, vous avez 63 millions qui sont en fiscalité professionnelle unique et 4 millions qui sont en fiscalité additionnelle. Je n'ai pas fait le calcul mais il est très simple à faire.

Je ne dis pas que le Lot-et-Garonne est minoritaire en population, puisque par définition les 3 agglomérations d'Agen, de Villeneuve-Sur-Lot et de Marmande sont au régime professionnel unique puisque c'est un régime obligatoire pour les agglomérations. Néanmoins, en nombre de collectivités, je vous ai fait le calcul, vous n'avez que 2 communautés sur 775 qui sont en fiscalité professionnelle unique et vous en avez 7 (je mets de côté celle qui est en Tarn-et-Garonne qui est aussi en fiscalité professionnelle) sur 242 donc je pense, et là je le dis très clairement, il y a une perte de DGF aujourd'hui pour ceux qui n'ont pas fait ce choix parce que ce choix, il n'a plus aujourd'hui de contrainte.

M. TANDONNET – Si j'ai bien compris dans votre exposé, les petites communes ne seraient pas soumises au ratio et aux contraintes que vous avez évoqués et qui concerneraient plutôt les grandes collectivités ?

M. KLOPFER – Je vais parler sous couvert de Madame La Préfète. Il y a déjà aujourd'hui un système d'alerte qui amène les préfetures à questionner les élus lorsque leur collectivité atteint une zone dangereuse, y compris quand elle n'a que 300 habitants. Donc cela a toujours existé.

M. DEZALOS. – Vous êtes un homme de rigueur et je voudrais vous demander d’aller vers quelques supputations. Vous avez évoqué un peu rapidement tout à l’heure le risque constitutionnel qui pourrait être attaché au dégrèvement de taxe d’habitation, et vous avez évoqué aussi très rapidement la réforme fiscale que le Président de la République a annoncé au Congrès des Maires, est-ce que vous pouvez aller plus loin là-dessus, nous en dire plus aujourd’hui ?

M. KLOPFER – Je n’ai pas le sentiment, aujourd’hui - mais encore une fois c’est du feeling et je n’ai pas plus d’informations que vous sur ce plan - qu’il y ait la volonté d’ajouter de nouveaux impôts. C’est-à-dire que quand on dit, aujourd’hui, on va donner aux régions de la TVA, cela veut dire qu’on leur donne une fraction d’un impôt national, on n’augmente pas pour autant le taux de TVA et l’on ne permet pas aux régions de doser le taux de TVA, d’ailleurs on n’aurait pas le droit de le faire parce que c’est un impôt qui est surveillé par l’Union Européenne. Aujourd’hui les Conseils Départementaux demandent de la CSG, cela fait des années qu’ils demandent de la CSG. Je me souviens, d’ailleurs, de discussions qui remontaient à 2002–2003 où le Ministre des Finances de l’époque, Francis MER, était violemment contre toute idée d’aller donner une fraction de CSG aux départements ou à n’importe quels types de collectivités. Aujourd’hui, le Premier Ministre a entrouvert la porte, le Président de la République, lui-même, lors de la Conférence des Territoires a annoncé qu’ils envisageaient dès lors également une fraction de CSG pour le bloc communal. Donc on peut imaginer qu’il y ait des fractions indexées sur l’impôt, la TVA, la CSG ou l’impôt sur le revenu qui soient octroyés aux collectivités sans que l’on augmente forcément les impôts. Vous voyez qu’il ne s’agit pas de dire : « On va créer un nouvel impôt », je n’en ai pas le sentiment mais je peux me tromper.

M. Jean DIONIS du SEJOUR. – Je voudrais creuser ce point. On sait bien que l’on vous fait travailler sur des supputations mais c’est intéressant. Mais quand même, cette histoire de la taxe d’habitation - franchement, moi je suis en termes de sensibilité politique pour les finances de l’État redressées, donc prêt à faire des efforts collectifs là-dessus - mais je ne la comprends fondamentalement pas parce qu’en France, les ménages sont, quand on regarde ce compte de manière macro-économique, solvables et l’État est déjà en déficit grave et ce que l’on fait, avec ce geste, c’est globalement – si l’on va jusqu’au bout – de prendre une vingtaine de milliards de l’État et on le donne aux ménages. Cette affaire est d’un contresens premier et je ne vois pas qu’au bout du film, il n’y ait pas quelque chose qui va re-compenser cela. Est-ce qu’en final on ne va pas payer cela (on = les ménages) et cela ne choquerait pas d’ailleurs, tellement cette histoire est un contresens ? Est-ce que l’on ne va pas payer cela par de la TVA en plus ou de la CSG en plus ? Parce que quand on a vu dans le slide que l’État est à 83 milliards de déficit cette année, et qu’il est, avec cette histoire de TH à se mettre entre 10 et 20 milliards de plus en déficit, est-ce que le bout du film ce n’est pas quand même une compensation par un impôt national ?

M. KLOPFER – Vous avez pu remarquer que j’essaie de me tenir à l’écart des débats partisans lorsque je fais des présentations, ce qui n’empêche que je vote aussi aux élections comme vous, comme tout le monde ici. C’est le propre même de notre métier, c’est-à-dire que lorsque nous intervenons devant un bureau municipal ou communautaire, nous devons être d’une neutralité absolue pour ne pas que nos interlocuteurs aient le sentiment que l’on essaye de les emmener vers des décisions pour des motifs etc.

Donc quelle est la principale distinction entre la philosophie budgétaire du Gouvernement actuel et celle de tous ceux qui l’ont précédé, c’est-à-dire les 3 présidences Chirac, Sarkozy et Hollande sans parler des Gouvernements de cohabitation qu’ils ont pu avoir à l’intérieur aussi ? C’est que le Président de la République n’a pas l’intention d’aller affaiblir sa position à Bruxelles en négociant des délais pour équilibrer les comptes. Donc cela signifie, je vous l’ai dit tout à l’heure, que - c’est le sentiment que j’ai - si à un moment donné le désendettement ne se fait pas, et je pense qu’il aura du mal à se faire, pour procéder par euphémisme, je n’imagine pas aujourd’hui spontanément les collectivités baisser de 13 milliards de plus leur endettement, incrémenter c’est-à-dire passer de 3 d’excédent à 6 puis 9 puis 12 puis 16 en fin de compte. Donc cela veut dire qu’il y a deux solutions possibles, soit il y a une baisse des dotations, soit il y a des nouveaux impôts mais aujourd’hui je pense que l’on n’a pas suffisamment d’éléments entre les mains pour savoir ce qu’il peut se passer. En revanche, il y aura forcément, à un moment donné, une réaction.

M. Jean DIONIS du SEJOUR. – Et le Conseil Constitutionnel...

M. KLOPFER - Je l’ai dit aux personnes que j’ai rencontré dans les ministères, je pense que là où il y a le plus de risques sur le plan constitutionnel c’est pour la DCRTP. Lorsque l’État a supprimé la taxe professionnelle il y a maintenant 7 ans, il a remplacé la taxe professionnelle par la CFE, la CVAE, quelques petits impôts supplémentaires de type TaSCom pour les surfaces commerciales, un peu plus de droit de mutation pour les départements, et puis des développements d’impôt c’est-à-dire les régions qui cèdent leur Foncier Bâti aux départements, les départements qui cèdent leur droit de mutation plus les impositions sur les entreprises de réseaux, mais il manquait de l’argent donc l’État a mis 3,3 milliards d’euros sur le bloc communal, les départements et les régions. L’année dernière, il a commencé à les enlever sur les départements et les régions, sauf que quand il les enlève, il les enlève à ceux qui, par définition, en avaient. Pour expliquer les choses dans le monde départemental et dans le monde régional : dans le monde départemental, il n’y avait que deux départements qui ne touchaient pas la DCRTP : Paris et les Hauts de Seine parce que c’était les seuls qui avaient gagné à la réforme, et dans le monde régional il n’y a qu’une seule région qui ne touche pas la DCRTP c’est l’Ile-de-France, donc le système est quand même extrêmement faussé, ce n’est pas de la péréquation. Et dans le bloc communal, là aussi, ce sont ceux qui ont gagné à la réforme de la taxe

professionnelle qui n'en touchent pas, donc là il y a un vrai risque constitutionnel, en tous cas je l'ai signalé à tous ceux que j'ai rencontré sur le sujet.

Sur la taxe d'habitation, j'ai cru comprendre, d'après les propos du Président de la République - évidemment je n'ai pas ses compétences mais on lit les textes - qu'il pouvait craindre cela et que par conséquent il voulait s'en prémunir en disant que la taxe d'habitation pouvait très bien un jour être supprimée, cela peut très bien être le Gouvernement qui décide, en 2020, de la supprimer pour éviter un risque constitutionnel, c'est comme cela que je l'ai interprété. Ceci étant, s'il le faisait, cela lui coûte presque 10 milliards de plus et c'est pour cela que, en tant qu'observateur, j'espère qu'il n'aura pas l'obligation de la supprimer.

M. COUREAU – Ma seule question, je pense que beaucoup de Maires vont s'y retrouver sachant que tous les Maires et toutes nos communes sont regroupées sur des EPCI. Monsieur KLOPFER, dans les débats que nous avons sur les hypothèses de baisses de dotations, sachant qu'en 2018 ce sera la première année, a priori, qu'il n'y aura pas de baisse de dotations pour nos collectivités, les Maires font la comparaison suivante : nous avons vécu 4 ans de baisses de dotations significatives, que l'on soit gestionnaire d'un EPCI ou d'une collectivité, de quelque taille que ce soit, et parallèlement l'État n'a jamais baissé son train de vie, voilà ce que nous disent les Maires, les Conseillers Municipaux, les adjoints et je pense que beaucoup d'entre vous vous retrouvez à travers ce constat.

Sachant que l'on vous connaît effectivement pour votre très grande neutralité, ma question est la suivante, que s'est-il passé à travers nos vingt dernières années ? 2015 où nous nous trouvons - et votre page 11 si vous pouvez la remettre est exceptionnelle - où l'État est au pilotage d'une dette qui est très considérable et en 1997 le nouveau Gouvernement retrouve une dette de 1 180 milliards ? Lionel Jospin, en 2002, laisse l'État avec une dette qui a baissé de façon assez significative - on ne le voit pas en ratio parce que là c'est les pourcentages - mais c'est 900 milliards en 2002 et brusquement, entre 2002 et 2012, nous passons de 900 milliards (solde de M. JOSPIN) à 1 800 milliards, doublement de la dette nationale entre 2002 et 2012 et, pour être tout à fait neutre dans l'opération, nous nous retrouvons, en 2017, avec un changement de Gouvernement, de Président de la République, où l'on est autour de 2 100 milliards et certes moindre qu'une situation observée sur les 10 ans-là.

Je voudrais que, devant l'Assemblée, vous puissiez nous confirmer ces chiffres que nous connaissons tous et que s'est-il passé en 10 ans pour expliquer, alors qu'un Gouvernement entre 1997 et 2002 démontre la capacité d'un fort désendettement de l'État, comment peut-on expliquer cette grave dérive qu'il s'est passée ? Et je le dis d'autant plus que nous avons, dans ce département, Michel KLOPFER, de très bonnes nouvelles en matière d'investissement d'État, et je parle sous le contrôle de Pierre CAMANI et sous le contrôle de Madame Le Préfet. Cette année,

en 2017, nous sont annoncés 60 millions de travaux d'investissement de l'Etat sur les NAP, plus de 40 millions d'investissement sur le centre hospitalier d'Agen, plus de 16 millions sur l'établissement secondaire, mais qui a toute son importance pour les établissements sanitaires et sociaux et hospitaliers de ce département qui est un gros GIP de blanchisserie, donc vous voyez, rien qu'à cela, nous sommes déjà à plus de 120 millions, sans oublier bien sûr tous les travaux et tous les projets intra-structuraux que nous connaissons et qui sont portés par d'autres cofinanceurs que l'État mais je ne voulais citer que cela, donc à travers ces investissements qui bénéficient à un département pauvre, faible en potentialité fiscale etc.. Repartons-nous sur des dérives ? Alors une question essentielle : que s'est-il passé sur les dix années, 2002 – 2012 ?

M. KLOPFER – Si j'avais un peu plus de temps, j'aurais passé un graphique que j'avais établi l'année dernière au moment de la loi de finances 2017. Il se trouve que dans l'exposé des motifs de la loi de finances de l'an dernier, Bercy avait – c'était un peu maladroit – comparé 2013 à 2017 pour l'État en disant : « L'État dépense 6,9 milliards de moins en 2017 qu'en 2013. » Evidemment, comparer 2017 à 2013 n'était pas forcément très adroit parce que cela encadre exactement les quatre années où les collectivités ont cédé des dotations, où on leur a repris, où l'on a minoré les dotations. Ce n'est pas 11,5 milliards qu'il fallait prendre pour les collectivités, c'est 9,4 milliards exactement, pourquoi ? Parce qu'il y a quand même eu des crédits à l'investissement qui ont augmenté, il y a le FCTVA qui a augmenté donc quand on met – 6,9 de dépenses de l'État et 9,4 fournis par les collectivités, cela veut dire que les dépenses de l'État ont augmenté de 2,5 sur le reste de la période et encore, dans les 2,5, heureusement que l'on avait eu droit à la baisse des taux, parce qu'avec 70 milliards de dettes en stock en plus chaque année, la France paie moins de frais financiers en 2017 qu'elle n'en payait en 2011. Donc merci les taux d'intérêt, merci au Président, de nationalité italienne, de la Banque Centrale Européenne.

Alors je pourrais aussi vous donner une réponse – mais alors là c'est simplement de l'observation – je le fais, cette fois-ci, en tant qu'observateur, presque journaliste, si vous voulez, de la chose politique. Sur les 11 candidats à l'élection présidentielle, il y en avait 9 qui ne se souciaient pas, dans leur campagne électorale, de l'équilibre des comptes publics, ces 9 candidats ont fait 56 % des voix. Est-ce que cela ne signifie pas que, finalement, les français ne sont pas réceptifs à cet argument ?

(Applaudissements)

M. CAMANI – Une question pour revenir sur la part de CSG qui pourrait être affectée aux dépenses des départements et aux dépenses sociales, parce que vous imaginez bien qu'en tant que Président d'un département rural j'y suis extrêmement favorable. Pourquoi ? Vous avez bien expliqué que cela n'est pas une augmentation de la pression fiscale, c'est simplement le transfert par l'État d'une charge, mais cela permettrait - au lieu de nous attribuer de la DGF qui est tout à

fait dispersée, différente suivant les situations et qui n'a rien de rationnelle pour les départements comme pour les communes - d'avoir une ressource financière qui permettrait de financer nos dépenses sociales et, en particulier, les trois Allocations Individuelles de Solidarité, sur une base nationale qui progresserait chaque année en fonction de l'évolution du revenu national, et qui serait surtout la même pour chaque département, puisque ce serait une part de CSG affectée au nombre d'habitants.

Je voudrais rappeler que nous vivons une situation, et je vous demanderai votre position par rapport à cela, surréaliste en France aujourd'hui. Nous avons 20 à 30 départements ruraux qui sont quasiment en cessation de paiement, en cessation de paiement tout simplement parce que l'État ne compense pas suffisamment les charges que nous assumons pour lui. Vous connaissez tous par cœur - je l'ai tellement répétée - cette problématique des 3 allocations, l'APA, Prestation de Compensation du Handicap et RSA, nous c'est un différentiel de 50 millions d'euros, et tous les départements ruraux de l'intérieur - parce que certains départements ruraux qui ont la chance d'avoir un peu de littoral s'en sortent forcément beaucoup mieux que nous - sont dans une situation extrêmement difficile parce que nous avons été amenés à augmenter notre fiscalité d'une manière importante. Les 10 départements les plus riches, dans notre pays, en taux de foncier bâti - puisque c'est le seul impôt dont nous disposons en direct - ont un taux entre 5 et 13 %. Les 10 départements les moins riches de ce pays ont un taux de foncier bâti entre 25 et 33 %, c'est un scandale national, c'est une injustice nationale qui est majeure et - pardon d'être un peu long - mais quelle est la conséquence ?

Vous le savez tous, j'ai été obligé d'augmenter les taux de foncier bâti en 2017 (par la Chambre Régionale des Comptes), alors que pendant 8 ans on ne les a pas augmentés. Je refusais d'utiliser ce levier parce que nous avons déjà un taux global assez élevé. J'ai demandé à l'État de compenser une partie de sa dette. Notre problème dans les départements, ce ne sont pas tellement la baisse des dotations, c'est beaucoup plus la non compensation et donc nous sommes dans une situation qui fait que nous contribuons, globalement, à l'appauvrissement des départements pauvres.

Avec des taux de fiscalité aussi élevés, nous chassons les investisseurs de l'immobilier qui vont investir sur Bordeaux ou Toulouse, plutôt que de venir chez nous. C'est un élément sur lequel je souhaiterais avoir votre sentiment.

M. KLOPFER - On a effectivement, aujourd'hui, un taux de foncier bâti pour les départements qui va, je crois, de 5,4 % à Paris à 34 %. Je crois que parmi les plus élevés il doit y avoir le Gers, l'Aude et l'Allier. Le fait de bénéficier d'une fraction de CSG, cela donnerait une croissance d'à peu près, sur les dernières années, 2,5 % par an. Vous savez que le Premier Ministre a entrouvert la porte et l'Assemblée des Départements de France nous a demandé de travailler sur

un scénario CSG avec un groupe de travail dans lequel il y a deux départements ruraux qui sont, un à droite et un à gauche, et qui sont la Creuse et l'Ardèche et qui, donc, défendront les intérêts des départements ruraux. J'ai en mémoire une époque où l'État était totalement fermé à la dotation de CSG ou de TVA donc c'est quand même une certaine évolution. Vous vous souvenez peut-être, Monsieur Le Président, qu'au Congrès de Marseille, on m'a demandé de faire une présentation et j'ai montré la différence entre le taux de croissance de la CSG qui était de 2,5 % par an, comme la TVA d'ailleurs, et puis celui du RSA qui doit être à 4 % sur les dernières années, mais c'est quand même mieux d'avoir du 2,5 que d'avoir du 0 ou du moins quelque chose.

Mme COSTA – Je suis Maire d'une commune rurale. Ne pensez-vous pas qu'il y a un non-sens entre le nombre affligeant des normes imposées par l'État qui obligent les communes à faire des dépenses inconsidérées et la demande drastique, de l'autre côté, de faire des économies ? On voudrait avoir des éclaircissements et comprendre parce que la détresse dans laquelle se trouvent les élus actuellement, on est complètement désorienté et l'on voudrait comprendre vraiment.

M. KLOPFER – Je ne suis pas le porte-parole du Président de la République mais j'ai écouté son discours. Vous étiez, j'imagine, présente le 23 novembre et il a annoncé que toute norme introduite devrait se traduire par la disparition de deux autres normes, donc cela me semble être un progrès par rapport à ce que vous avez connu dans les années précédentes.

Mme la Préfète. – Un point sur les normes complémentaires, le Président de la République a annoncé qu'il s'orientait vers un pouvoir de dérogation des Préfets par rapport aux normes réglementaires à la condition qu'elles n'impactent absolument pas la sécurité, que ce soit la sécurité civile ou sécurité tout court. Donc certaines zones vont être expérimentales dans un premier temps et cette expérimentation pourrait être étendue ensuite à l'ensemble du territoire.

M. Jean DIONIS du SEJOUR – C'est une bonne nouvelle à condition, que si l'on dit qu'il ne faut pas que cela impacte la sécurité, l'on peut avoir une lecture intégriste de cela.

Mme la Préfète. – C'est la norme réglementaire uniquement, Monsieur Le Président, ce n'est pas la norme législative.

M. LAUZZANA – Soit rassuré, Jean, le Président a demandé, en effet, aux Préfets d'avoir de la souplesse et comme l'on connaît Madame Le Préfet je sais qu'elle en aura.

C'est vrai que cette baisse des normes c'est quelque chose de demandé, ici-même, à l'Association des Maires depuis des années donc vous avez entendu le discours du Président de la République, moi, je ne le savais pas mais il n'y a plus aucune nouvelle norme qui sont apparues depuis juillet, continuons, depuis le temps qu'on le réclamait, il y a quelqu'un qui le fait donc, moi, j'en suis très heureux.

Je voulais poser une question à M. KLOPFER parce que la dette et la gestion de la dette me préoccupent. Je vois plutôt un cercle vertueux à demander aux collectivités à inverser leur dette dans le projet de programmation de loi de finances. D'ailleurs, pour être ici à Boé et en avoir parlé souvent avec Christian, nous sommes deux communes voisines, je sais que nous avons pris cette décision depuis longtemps, il a baissé la dette avant moi, mais moi j'avais déjà une trajectoire quand j'étais maire de Bon Rencontre de réduction de la dette très importante, parce que je voyais bien que l'avenir nous poussait à cela. Je pense que beaucoup de collectivités sont déjà entrées dans ce cercle vertueux. Ce qui me préoccupe plus, c'est au niveau national, et nous avons parfois des discussions dans l'hémicycle, certains disant : « La dette est insupportable » nous donnant l'exemple d'un pays comme le Japon qui a une dette de 200 % ou plus de 200 % de son PIB, alors que la France tangente maintenant les 100 % et il me semble que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il va y avoir une remontée des taux, que l'on a bénéficié pendant quelques années d'une conjoncture exceptionnelle, comment voyez-vous cette gestion de dette par rapport à ces discussions ?

M. KLOPFER – Là, vous me demandez mon sentiment sur une période à beaucoup plus long terme. J'ai démarré mon activité de conseils en faisant de la trésorerie 0 et effectivement l'on a des remboursements anticipés de dettes à chaque fois qu'il y avait des gains. Et puis, quelques années plus tard, il y a eu le dévoiement des produits structurés. Je peux vous dire qu'il y a très exactement un peu plus de 10 ans, donc c'était fin 2006, début 2007, je suis allé trouver la DGCL (le Ministère de l'Intérieur) et la DGFIP que l'on appelait d'ailleurs à l'époque la DGCP (Direction Générale de la Comptabilité Publique) pour les alerter sur les risques des emprunts structurés. J'étais – je crois pouvoir le dire – le seul consultant qui n'allait pas à la soupe parce que c'était évidemment extrêmement tentant de se dire que plus sa dette est compliquée, plus on a besoin de conseils pour aider à la gérer etc. A l'époque, le Sous-Directeur des Finances Locales de la DGCL m'a envoyé promener avec l'argumentaire à géométrie variable de libre administration des collectivités locales et donc j'avais écrit un papier dans la Gazette - vous pourrez le retrouver dans les archives - en avril 2007 en disant qu'il serait dommage d'attendre les prochaines échéances électorales, donc les élections de 2008, pour que les cadavres sortent des placards. C'est exactement ce qu'il s'est passé. Donc si l'on m'avait écouté à l'époque, il n'y aurait pas eu ces 10 milliards de pertes. Je pense, effectivement, que l'intérêt aujourd'hui, parce que je vois beaucoup d'élus qui se disent : « Les taux d'intérêt sont bas, on n'a qu'à emprunter quand même. » et je leur réponds : « Vous êtes aussi des personnes physiques, si vous avez envie de changer votre voiture au printemps prochain, en mai ou en juin prochain, est-ce que vous allez emprunter maintenant en imaginant que vous ne puissiez pas placer votre trésorerie (ce qui est exactement le cas des collectivités) ? » La réponse est évidemment : Non.

Une trésorerie zéro ou la trésorerie minimale, parce que ce n'est jamais à zéro dans une

petite commune, on ne peut pas le faire techniquement, reste aujourd'hui une bonne politique. Je suis effectivement d'avis que les taux d'intérêt vont remonter, est-ce que ce sera dans un an ou est-ce que ce sera dans cinq ans ? Je n'en sais rien mais, évidemment, ils vont remonter et donc je suis plutôt d'avis qu'autant on a besoin de financer de gros investissements structurants sur plusieurs générations de contribuables, autant le fait d'avoir une dette excessive - mais comme je vous l'ai dit tout à l'heure, et je le regrette en tant que citoyen - cela fait relativement peu de temps que les responsables politiques au plus haut niveau, droite et gauche confondues, de notre pays se soucient de la dette, donc oui, je pense que c'est évidemment l'intérêt des élus, ils n'auront peut-être pas la possibilité de se désendetter de 13 et quelques milliards, cela est beaucoup, mais le fait de se soucier de cet indicateur, cela me paraît effectivement très pertinent.

M. CAMANI – Simplement, M. KLOPFER, je partage totalement votre analyse mais quand on regarde, dans un département comme le nôtre, ce que cela implique - vous le connaissez bien puisque vous êtes notre conseil aussi - il nous faut, pour ne plus s'endetter d'un euro supplémentaire, limiter notre investissement, compte tenu de la situation dont vous nous avez parlée, à 40 millions d'euros. A 40 millions d'euros d'investissement, nous arrivons à entretenir nos routes, nous arrivons à entretenir nos collèges mais nous ne pouvons plus subventionner, soutenir, réaliser nous-mêmes de grands projets d'infrastructures routières qui sont attendus, la déviation de Marmande, le pont du Mas-d'Agenais, soutenir le Barreau de Camélat c'est-à-dire les investissements de l'agglomération : qu'il y ait un pont, le Barreau de Camélat et l'échangeur, 26 millions d'euros, soutenir, à la demande de l'État, le doublement de la RN21 qui doit se réaliser, tout cela représente une centaine de millions d'euros, un peu plus, à réaliser dans les 7 à 8 ans qui viennent. Aujourd'hui, pour nous, c'est l'arrêt complet. Je parlais tout à l'heure de la fiscalité élevée qui nous appauvrit globalement et plus d'investissements qui ne va certainement pas contribuer à nous enrichir non plus.

M. KLOPFER – Aujourd'hui, il y a beaucoup de marges de manœuvre qui dépendent de l'État. Je voudrais aussi vous citer une réunion à laquelle on m'avait invité. Lors de la baisse des dotations, en 2014, j'avais été invité dans le bureau de la Ministre de l'époque, Marylise Lebranchu, à une réunion sur le thème - vous voyez je mets des guillemets parce que ce n'est pas comme cela que l'on avait baptisé la réunion - « Comment sauver le soldat Investissements », c'est-à-dire comment baisser les dotations et faire en sorte que les collectivités continuent à investir ? Je me souviens de lui avoir dit, cela se passait en septembre 2014 : « Madame Le Ministre, il y a aujourd'hui des difficultés pour les collectivités à maîtriser leurs charges de personnel, est-ce que vous comptez « toiletter » le statut de la fonction publique territoriale et, en particulier, légiférer sur le GVT ? » Et elle m'a répondu « On ne fera rien avant le 4 décembre. » C'était l'année des élections syndicales, depuis il y a eu trois autres 4 décembre et c'est un sujet sur lequel je pense que l'État a peut-être, là aussi, des initiatives à prendre, il

commence d'ailleurs à les envisager.

Pour un sujet qui concerne directement les collectivités locales, donc les Maires, les Présidents de communauté, leurs adjoints, Présidents et Conseillers, là où il y a vraiment des progrès à faire, dans le monde territorial, c'est sur ce que l'on appelle la fonction H (Maîtrise des Achats) dans lesquelles les collectivités sont vraiment très en retard sur les méthodes de management qui ont été mises en œuvre par les entreprises et je pense que, sur ce plan-là, ce n'est pas une mauvaise chose de s'inspirer de ce qu'ont fait les entreprises, c'est-à-dire que les Achats, ce n'est pas uniquement les codes des Marchés Publics, c'est aussi une dimension économique de l'Achat. Je prends un exemple, vous avez une compétence Voirie, communes, communautés, département, rien ne vous empêche de faire ce que l'on appelle du Sourcing, c'est-à-dire d'aller chercher des fournisseurs, de leur demander de vous envoyer un échantillon de leurs produits, de passer en laboratoire. C'est beaucoup plus pertinent que de simplement mettre des notes techniques aux points pondérées par des notes de prix et de croire prendre la bonne décision en matière d'Achats. Là, il y a vraiment des marges de manœuvre importantes pour beaucoup d'entre vous.

M. Jean DIONIS du SEJOUR– Il me reste à vous remercier, je vous demande d'applaudir très fort M. KLOPFER pour son exposé de très haut niveau. Merci.

(Applaudissements)

M. Jean DIONIS du SEJOUR– Merci beaucoup. Il restait des questions mais comme vous partagez notre repas, j'aurai le privilège de vous en poser encore quelques-unes.

Nos Parlementaires, maintenant.

○ **Mme Christine BONFANTI-DOSSAT – Sénateur de Lot-et-Garonne – (5 mn)**

Mme Christine BONFANTI-DOSSAT –Madame Le Préfet, Monsieur Le Président du Conseil Départemental, Messieurs Les Parlementaires, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, Mesdames et Messieurs Les Conseillers Départementaux, Mesdames et Messieurs les Présidents de l'intercommunalité, Mesdames et Messieurs les Maires, Chers collègues, chers élus, chers amis, il y a un an, j'étais assise ici derrière cette table et je m'exprimais en tant que Trésorière de l'Amicale des Maires. Je remercie Christian d'avoir pris le relais, je pense que vous avez constaté, sous son expertise, la bonne gestion des comptes et la saine gestion financière de notre Amicale des Maires. Alors si des communes ont des problèmes, l'Amicale n'en a pas et finalement c'est un peu grâce à vous tous.

C'est donc la première fois que je m'adresse à vous, ici, à cette Amicale en tant que Parlementaire, bien sûr c'est un véritable plaisir et un véritable honneur pour moi.

Nous nous réunissons, aujourd'hui, trois semaines après le 100^{ème} Congrès des Maires de France. Comme bon nombre d'entre vous, j'ai assisté à ce Congrès, c'est pourquoi je voudrais vous faire part de mes inquiétudes, de nos inquiétudes pour les enjeux des mois et des années à venir. C'est le rôle du Sénat qui est désormais, avec la loi sur la suppression du cumul des mandats, le partenaire indissociable de l'action des représentants des territoires que nous sommes sur la surveillance de l'évolution de la décentralisation d'une part mais aussi sur l'attachement profond à la vitalité de chacun de nos territoires. Nous avons donc vécu le 100^{ème} Congrès des Maires et nous vivons, aujourd'hui, la 106^{ème} édition de l'Assemblée Générale des Maires du Lot-et-Garonne, c'est dire si notre histoire se confond avec toutes celles des françaises et des français. Nous, Maires et élus locaux, nous ne venons pas de nulle part, nous avons une histoire et pourtant nous sommes des hommes et des femmes pleinement de notre temps. Nous ne sommes animés d'aucune nostalgie, d'aucune mélancolie, nous ne sommes pas les porteurs d'un vieux temps, comme certains aiment à le redire et nous caricaturent, nous sommes des animateurs de notre territoire mais nous ne sommes pas les derniers survivants d'un monde qui aurait disparu, nous vivons tout simplement au rythme de la France, au rythme de notre département, celui du quotidien, nous illustrons ensemble ses sensibilités, ses engagements, sa diversité géographique. La commune dont nous sommes tous issus est extraordinairement précieuse mais je sais que vous le considérez comme moi. Chaque matin, nos Maires ouvrent leur porte pour s'occuper du jour qui vient mais aussi pour préparer ceux d'après. Être Maire c'est plonger dans la vie des français comme aucun mandat n'en donne la possibilité, être Maire c'est connaître notre pays, nos communes dans leur intimité, dans leur espoir mais dans leurs doutes également. Les Maires ont le sens de l'intérêt général, c'est même leur première mission, les Maires passent donc toujours l'intérêt de leur commune au-dessus des engagements partisans, d'ailleurs l'immense majorité des hommes et des femmes qui ont la charge de ce mandat n'ont aucun engagement politique autre que celui de servir sa commune. Les français nous le rendent bien, les Maires sont les élus les plus appréciés, les plus populaires dans toutes les études d'opinion. Les communes sont vécues par tous les français comme étant leur petite patrie.

Pourtant, ces derniers mois, des déclarations et annonces ont suscité beaucoup d'interrogations et, parfois, beaucoup d'inquiétudes. Plusieurs décisions ont été perçues comme des maladroites car les Maires sont attachés au respect de la parole donnée par l'État quelles que soient les alternances politiques. Les Maires acceptent de porter l'effort qui leur est demandé mais, depuis 7 ans, tous les Gouvernements confondus ont conduit une politique à réduction très forte des ressources des collectivités locales au nom de la maîtrise de non-déficit, mais trop c'est trop. La part de la dette de l'État dans la dette publique va monter à près de 90 % quand celle des collectivités locales va descendre à près de 5 %, nous sommes donc tous

collectivement responsables, il faut que le Président de la République en prenne conscience, Jean Louis COUREAU vous le disait tout à l'heure, vous voyez qu'entre nous il y a aussi des points d'entente majeurs.

Entre 2013 et 2016, la réduction du déficit public total, je veux le dire pour tous ceux et toutes celles qui nous écoutent en dehors de cette Assemblée, a été portée aux deux tiers par les collectivités, les deux tiers de l'effort d'amélioration de la situation française, à la fin de la présidence Hollande, c'est nous qui les avons portés, et l'Etat, quant à lui, a continué et nous représentons moins de 20 % de la dépense nationale. Dès le départ de ce nouveau quinquennat, nous avons pourtant été confiants avec la mise en place d'une Conférence Nationale des Territoires, vous vous en souvenez tous. Or, le même jour, juste après la Conférence, la demande aux collectivités de faire des économies était faite et l'on passait de 10 milliards d'euros à 13 milliards, cela a quelque peu altéré le caractère convivial des relations entre les Maires, le Sénat et le nouveau Gouvernement. Nous n'avons pas compris ce passage de 10 à 13 milliards, ensuite nous avons appris, au lendemain de cette même Conférence les annonces de surgel budgétaire qui porte exclusivement sur la DETR, les contrats de ruralité, sur la politique de la Ville. Là aussi, même si les communes de France sont de bonnes filles, elles interprètent assez vite ce que cela veut dire, moins d'argent pour les projets déjà lancés, et donc des difficultés de bouclage. Je vous renvoie, Mesdames et Messieurs, aux travaux de la Commission des Finances du Sénat qui nous disent, très clairement, que nous serons beaucoup plus proches des 20 à 21 milliards d'euros à la fin du mandat municipal que des 13 milliards déjà augmentés par rapport aux 10 milliards quelques mois auparavant, je ne veux pas vous démoraliser mais pourtant il faut le porter à votre connaissance.

Alors un sujet dont vous avez probablement dû parler longuement tout à l'heure, c'est la taxe d'habitation. Quelle est la logique de supprimer une recette fiscale pour la remplacer par une dette supplémentaire de l'Etat qui, probablement, va devoir emprunter pour nous compenser au moment où nous demandons de réduire la dette publique ? Il y aura, chers Collègues, 7 000 communes qui n'auront plus que cinq contribuables et à cet effet, je vous ai envoyé à tous l'effet produit, commune par commune sur le Lot-et-Garonne, cela est assez parlant, je ne citerai pas la commune mais une commune de 100 habitants, il lui reste une personne ayant la taxe d'habitation et franchement, moi si j'étais Maire encore et si l'on venait me solliciter en disant : « Voilà, il manque une lumière devant ma porte ! » La première chose que je ferais c'est de prendre mon registre et de savoir s'il paie la taxe d'habitation ou non, c'est des réflexes que nous avons et qui me paraissent logiques. Moi je crois que le Président du Sénat, Gérard Larcher, lorsqu'il nous dit qu'il faut quand même une interrogation constitutionnelle, en effet le seul principe de l'égalité devant l'impôt, confirmé par toutes les jurisprudences constitutionnelles amène, légitimement, les Parlementaires que nous sommes à faire leur travail pour la saisine et

cela pourra, peut-être demain, éclairer le chemin. Ce que nous demandons au Sénat, je parle pour ma part, c'est d'ouvrir un grand débat sur la fiscalité locale, un impôt local moderne, cela voudra sans doute dire, et c'est ce que nous demandons, de garder le lien étroit, profond et puissant entre l'habitant (donc notre administré) qui finance ces services publics et qui en a besoin et la commune. Ouvrons aussi le débat sur les finances locales, allons plus loin, il y a bien un financement de loi sur la sécurité sociale, il y a bien une loi de finances pour le cadre général des dépenses de l'État alors pourquoi, demain, n'y aurait-il pas une loi de finances des collectivités locales ? Mes chers amis, mes chers collègues, je tenais à vous dire très succinctement tout ceci aujourd'hui, je vous signale que je viens de sauter deux pages et...

M. Jean DIONIS du SEJOUR- ...Ce que tu dis me va bien, à moi, mais il va falloir conclure.

Mme Christine BONFANTI-DOSSAT – Simplement vous dire que vous pouvez compter sur les 5 Parlementaires que nous sommes pour vous aider, pour défendre, vous le voyez aujourd'hui, ces inquiétudes qui sont les nôtres et pour essayer que, demain, nous ayons tous et toutes un meilleur avenir, il en va de l'avenir de la France. Merci.

(Applaudissements)

M. Jean-Pierre MOGA – Merci Monsieur Le Président. Madame le Préfet, Monsieur le Président, Messieurs les Parlementaires et Députés, et ma chère Christine, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les élus, les Maires, les Conseillers Départementaux, les Conseillers Régionaux – je pense qu'il y en a dans la salle – les Adjointes et les Conseillers Municipaux, Mesdames Messieurs les Représentants de l'État, Mesdames, Messieurs, cher Monsieur KLOPFER, je vais essayer de tenir les cinq minutes.

Je vais commencer par répondre à vos questions puisque vous avez des questions que vous avez posées aux Parlementaires qui concernent l'avenir des communes et notamment des petites communes. Je vais vous donner ma position. Alors elle va être vite donnée parce que j'étais passé, avec Christine, dans toutes les communes il n'y a pas si longtemps, j'ai un peu de mémoire et donc je vais vous redire ce que je défendrai en tant que votre représentant au Sénat. C'est la souveraineté des communes, je crois que je vous l'ai dit, au cours de ma campagne, je crois que c'est important que les communes soient maîtres de leur avenir. Pour moi, le socle communal, tel qu'il est, a un grand intérêt, du moins dans des départements comme les nôtres par rapport au lien social, par rapport au maillage dont on a besoin sur un territoire comme les nôtres, les Maires et les élus même des toutes petites communes jouent un rôle important à ce niveau-là.

On a beaucoup parlé d'économie, de déficit, moi je fais partie des gens qui sont convaincus que les communes ne coûtent pas cher, que les élus des petites communes font énormément de bénévolat et s'il fallait remplacer ce bénévolat par des postes d'agents, cela coûterait

certainement bien plus cher donc moi, je défendrai toujours la souveraineté des communes. Ceci dit, les communes ont le droit - des textes les permettent, il y a des textes sur les communes nouvelles - de regarder si elles veulent se grouper, comment elles peuvent continuer à exister au travers des communautés, qu'elles soient d'agglomération ou de communes, ceci vous appartient donc voilà mon point de vue par rapport aux communes.

Et puis après il y a un grand sujet dont on parle toujours, même au Sénat l'on en parle régulièrement, c'est celui, effectivement, de la téléphonie et du numérique. Je suis à la Commission Économique, j'ai entendu et j'ai assisté à l'audition de l'ARCEP, que mes prédécesseurs (que ce soit Henri ou Pierre) connaissent bien. L'ARCEP, sous la pression du Gouvernement, a des objectifs qui sont d'avoir le numérique partout à 5 ans, je vous dis ce qu'ils m'ont dit, moi personnellement, sans vouloir critiquer le Gouvernement, je ne le crois pas. En Lot-et-Garonne, on a un Syndicat Numérique, Pierre vous en parlera peut-être tout à l'heure, qui investit 13 millions par an pendant 10 ans, je ne suis pas sûr, très honnêtement, et sans être critique ni polémique, qu'au bout de 10 ans l'on aura fini. Vous avez tous des projets sur vos communes, on dit : « L'année prochaine, on aura fini cela. », on a toujours un peu de retard, donc avoir des projets de réalisation à cinq ans, je ne crois pas que cela soit possible. En tous cas, c'est bien de la part du Gouvernement de vouloir essayer, j'espère même qu'ils y arriveront. Moi je pense que, pour répondre à la question sur la téléphonie, il faut que les opérateurs aillent beaucoup plus loin, qu'ils ne s'intéressent pas uniquement aux coins qui rapportent et qu'ils aillent aussi nous aider, dans des zones comme les nôtres, à essayer d'avoir une couverture qui soit beaucoup mieux et ne pas penser uniquement à leurs bénéfices.

Voilà pour ce sujet, maintenant je vous dirais deux mots aussi sur le PLF que nous examinons actuellement. Pour ma part j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur de mon groupe sur ce que l'on appelle la Mission Agriculture, c'est-à-dire le budget de l'Agriculture. Je suis intervenu surtout sur deux choses, les enjeux liés au climat pour favoriser – je sais que Madame Le Préfet fait déjà tout ce qu'elle peut à ce niveau-là – mais pour que les choses soient encore plus simples, pour pouvoir avoir des réserves d'eau, stocker l'eau qui tombe l'hiver et qui repart à la mer pour l'utiliser, cela m'a paru être quelque chose d'important. Je suis aussi intervenu par rapport à la recherche concernant les molécules qui remplaceraient les néonicotinoïdes et qui permettraient, tant pour les agriculteurs qui utilisent ces molécules que pour les consommateurs et aussi pour les abeilles d'ailleurs qui en pâtissent, d'avoir des nouveaux produits qui soient beaucoup plus intéressants en termes de santé publique et également pour la faune.

J'ai également défendu, vous le savez, le logement social parce que l'article 52 du PLF a fait beaucoup parler, j'ai déposé personnellement un amendement pour justement essayer au niveau de cet article 52 de le rendre plus acceptable par les bailleurs sociaux comme ceux que l'on a en Lot-et-Garonne, donc mon amendement est tombé parce qu'il y en avait un beaucoup plus gros

qui a été approuvé par la grande majorité du Sénat. Quand je dis la grande majorité c'est 95 %. Vous savez, le Gouvernement a beaucoup de projets au niveau du logement social, je pense qu'il a besoin du Sénat...

Voilà, Messieurs, Mesdames, ma permanence est à Tonneins, il y a mon Attachée parlementaire, Anne Tailhades qui était au paravent l'Attachée Parlementaire d'Henri TANDONNET. Si vous souhaitez me rencontrer, je vous recevrai avec plaisir.

M. Jean DIONIS du SEJOUR– C'est à Tonneins. Merci Monsieur Le Parlementaire.

(Applaudissements)

M. Michel LAUZZANA – Oui, vous allez voir que, nous, nous tenons nos promesses. Madame Le Préfet, chers Amis, je suis très heureux d'être parmi vous et je voulais commencer en vous disant que parmi les cinq Parlementaires, les cinq ont été ou sont encore des élus locaux. C'est important et je voudrais tordre le cou à un vilain canard qui dit que, parmi la République En Marche et les nouveaux élus, très peu ont été des élus locaux et donc ils tomberaient un peu comme cela élus. Non, ce n'est pas vrai, dans la Commission des Finances, nous sommes très nombreux à avoir été des élus locaux. Autre exemple, Joël Giraud, qui est le Rapporteur de la Commission des Finances, a été Maire d'une toute petite commune qui, en plus, a plusieurs inconvénients puisqu'elle était aussi commune de montagne, c'est pour vous dire que la préoccupation des petites communes et des spécificités de chaque commune.

Ce tissu, très important, des petites communes restent à notre esprit et nous l'avons d'ailleurs montré par un infléchissement de certaines dispositions du Gouvernement au niveau de la Commission des Finances, je ne vous en parlerai pas plus puisque nous allons être en deuxième lecture, donc cette préoccupation nous l'avons et, une des préoccupations, et moi je l'ai entendu, cela a été aussi la sécurisation. On n'en a pas parlé, Monsieur KLOPFER, mais le Président a voulu, aussi, que la carte de l'intercommunalité, la carte des régions, les compétences ne bougent plus. Nous avons vécu une période de fort bouleversement et il y a des inquiétudes, dont vous vous êtes fait l'écho, dont nous avons parlé, qui viennent aussi de cela, c'est que depuis quelques années, beaucoup de choses ont évolué, les compétences ont été réparties à nouveau, nous avons été, élus locaux, forcés de faire de l'intercommunalité, bref on ne voyait plus où nous allions et nous avons besoin d'une pause. Cette pause, le Président de la République, l'a prise en compte. Donc voilà, il pourra encore y avoir des évolutions mais ce sera une initiative des communes, par exemple si elles veulent se regrouper ou nous n'allons plus forcer à bouger une intercommunalité. Je crois que c'est important parce que cela libère un peu les esprits, nous n'en avons pas parlé jusqu'à maintenant et je crois que, vraiment, c'était un point important dont il fallait vous parler.

Nous avons parlé des normes et cela aussi fait partie de la sécurisation. Ici même, nous en

avons beaucoup parlé de cette inflation des normes et c'est vrai que cela devenait intenable pour nous qui gérons les collectivités. Nous avons parlé des finances, en tout cas, la sécurisation de la DGF, il n'y aura pas de baisse de la DGF, je crois que cela fait depuis 2010 qu'il y avait une baisse continue des dotations, alors vous avez vu que cela va peut-être un peu bouger mais globalement il n'y aura pas de baisse et cela est une nouveauté. C'est une nouveauté, moi je peux vous dire qu'en tant que Maire, j'aurais bien aimé, il y a quelques années que l'on me dise : « Non, on ne vous baissera plus ces dotations. » donc là aussi une sécurisation. Donc vous voyez que la démarche a quand même été bien différente et il y a aussi de la concertation et nous avons même notre Sénatrice qui nous a parlé de la Conférence des Territoires et ce que je voudrais – et je terminerai là-dessus - vous dire qu'il y a une volonté forte quand même de donner peut-être plus d'autonomie et de tenir compte des spécificités. Le Président de la République et le Gouvernement veulent que vous, qui êtes des élus de terrain, mettiez en avant l'expérimentation. Beaucoup plus que ce qu'il se faisait avant, nous voulons permettre l'expérimentation, c'est-à-dire que vous qui savez quelle est votre problématique de terrain, comment, peut-être, faire en sorte que par des coopérations ou par des éléments nouveaux que vous apporterez, vous puissiez expérimenter et que cette expérimentation peut vous profiter à vous ou ne profitera peut-être pas à côté mais que vous puissiez l'appliquer et qu'après elle peut se transformer véritablement en un élément que vous pourrez perpétuer. C'est très important, cette autonomie vous l'avez, maintenant sur ce plan là, la balle est dans votre camp, saisissez-vous-en, si vous avez des idées, si vous avez des expérimentations, si vous voulez faire avancer votre commune ou votre communauté par des éléments nouveaux, eh bien nous sommes là pour vous le faciliter.

(Applaudissements)

M. Jean DIONIS du SEJOUR– Félicitations pour le chrono, Monsieur Le Député.

M. Stéphane MAZEAUFROID-BOULESTIN. – Ce ne sera pas très facile pour moi de prononcer le discours à la place d'Olivier DAMAISIN donc je vous demande un peu d'indulgence et je vais tâcher de rester dans les cinq minutes imparties, je vais raccourcir au besoin.

Alors tout d'abord, je vous prie d'excuser M. DAMAISIN qui était à Paris encore très tard dans la nuit, à l'Assemblée, parce que vous savez qu'il est rapporteur. Il était de permanence aussi également à l'Assemblée et ce matin il est avec François de Rugy aux obsèques de Johnny, pour ne rien vous cacher.

Nous sommes aujourd'hui le 9 décembre. Le 9 décembre 1905, l'Assemblée Nationale votait la loi de séparation de l'Église et de l'État. Cette loi a été votée par des Députés, des élus, dont des Lot-et-garonnais qui étaient, avant tout, des élus locaux. Si je vous parle de cette loi, en ce jour anniversaire, c'est aussi pour vous rappeler que le travail d'un Parlementaire n'est pas détaché

des réalités du terrain et, comme vous, je suis d'abord un élu local confronté aux réalités de notre ruralité, à nos difficultés. Comme vous le savez, je suis direct et clair. Aujourd'hui, je veux évoquer, devant vous, les sujets qui ont pu s'imposer dans le débat, depuis quelques mois, pour mieux nous tourner ensemble vers l'avenir.

Comme vous le savez, je suis membre de la Commission des Finances et rapporteur spécial sur les régimes sociaux de retraite et de pension et vous propose donc de commencer par les sujets financiers. Les collectivités locales ont été durement mises à contribution depuis plusieurs années, notamment, par la baisse des dotations. A notre arrivée, nous avons dû prendre des décisions rigoureuses et trouver plusieurs milliards d'euros pour, notamment, arriver à maintenir notre objectif de déficit et passer sous la barre des 3 %. 300 millions d'euros ont ainsi été gelés pour les collectivités locales mais je vous le dis clairement, il s'agissait uniquement de crédits gelés, non encore engagés. Certains de vos projets ont donc pu connaître des retards mais aucun d'entre eux n'est compromis. Nous avons eu peu de temps pour bâtir un budget 2018 dans un contexte, que vous savez assez difficile puisque l'on vient de le voir d'ailleurs, et à la différence de tous nos prédécesseurs depuis quelques années, nous avons pris la décision, M. MOGA l'a rappelé, de ne pas baisser les dotations. Pour la première fois depuis longtemps, le niveau de la DGF sera maintenu. En parallèle, nous avons même choisi de pérenniser les dotations de soutien à l'investissement local, nous avons également décidé de maintenir la dotation d'équilibre des territoires ruraux, le fameux DETR, comme vous le savez, des catégories d'opérations prioritaires de la DETR sont définies, au niveau local, par une commission d'élus. Il en est de même pour la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local, DSIL, ainsi que, pour la première fois, dans le Code général des collectivités territoriales. Parce que le Président de la République a été élu sur un mandat clair de transformation, parce que c'est notre projet, nous avons décidé d'orienter cette dotation autour de plusieurs politiques publiques prioritaires, rénovation thermique des bâtiments publics, développement des énergies renouvelables, dédoublement des classes, soutien au projet d'investissement dans la mobilité et dans la construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, et nous savons que c'est une priorité pour notre territoire, et enfin les contrats de ruralité. Ces priorités, comme vous pouvez le constater, ne sont pas uniquement celles des métropoles mais, pour beaucoup, celles de petites communes. Par ailleurs, si nous avons décidé de fixer un objectif d'économie pour les collectivités territoriales, il s'agit uniquement de limiter la hausse des dépenses, pas leur diminution, cette hausse sera encadrée par un taux, fixé par la loi, à 1,2 % en moyenne par an sur la mandature et les collectivités concernées par ce contrat sont celles dont les dépenses dépassent 30 millions d'euros, au total cela représente moins de 400 communes et de 200 EPCI sur la France entière, cela veut dire, qu'ici en Lot-et-Garonne, nous ne sommes pas concernés par ce mécanisme contractuel.

Enfin quelques mots sur la taxe d'habitation, vous savez que nous avons fait le choix d'exonérer, progressivement, sur 3 ans, 80 % des contribuables assujettis à cet impôt, cela prendra la forme, non pas d'une compensation, mais d'un dégrèvement qui préservera vos ressources et votre pouvoir de fixation des taux. Plus généralement, cette réforme doit nous permettre, ensemble, de réfléchir à une nouvelle fiscalité locale juste, équitable et qui préserve le principe de libre administration des collectivités. Je pense aussi au transfert de la compétence Eau et Assainissement aux intercommunalités, obligatoire au 1^{er} janvier 2020, le sujet a suscité beaucoup de débats à l'époque, il en suscite encore aujourd'hui. Pour accompagner ce mouvement de réorganisation et relancer les investissements dans le domaine de l'Eau et l'Assainissement, le Gouvernement proposera un pacte, un plan de montage des opérations d'investissement en milieu rural qui permettra d'utiliser les offres de financement de la Caisse des Dépôts et des agences de l'eau, ces investissements sont nécessaires dans un contexte de changement climatique qui va avoir des conséquences, à la fois, sur l'alimentation en eau potable, un problème aussi majeur pour nos agriculteurs, et sur la gestion de l'assainissement. Enfin, pour terminer, quelques mots sur la réforme de la justice. Pour Agen, rien n'est perdu, nous rencontrons, dès la semaine prochaine, la Chancellerie avec tous les Parlementaires de Lot-et-Garonne.

(Applaudissements)

M. CAMANI –Madame Le Préfet, chers collègues et chers amis, trois sujets rapidement.

Le groupe de travail des départements ruraux que j'anime, pour reprendre la problématique des difficultés des départements ruraux, nous l'avons évoqué tout à l'heure dans le débat et dans les questions, donc je ne reviens pas là-dessus. Vous connaissez la situation spécifique des départements ruraux et j'ai proposé à l'Assemblée des départements de France que ce groupe-là, les 20 à 30 départements ruraux, impactés de manière terrible aujourd'hui, par la situation financière, nous proposons au Gouvernement un plan Marshall pour la ruralité. Un plan Marshall pour la ruralité, simplement, qui permette une meilleure prise en compte par la solidarité nationale, par l'Etat même, si l'on sait que la situation est difficile, mais il peut y avoir une marge de manœuvre par rapport à cela compte tenu de la situation nationale et surtout un meilleur soutien par une meilleure solidarité entre les départements riches et les départements pauvres, c'est le combat de la ruralité, c'est le combat de la péréquation. Je me souviens du Président Jean François Poncet qui, ici même, parlait déjà de la nécessaire péréquation entre les départements riches et les départements pauvres et, voilà, c'est tout le sens de la motion que nous avons adoptée, à l'unanimité, au département et que nous vous avons adressée, et je veux remercier le Président de l'Amicale des Maires qui l'a signée également.

M. Jean DIONIS du SEJOUR– J'ai dit à l'Assemblée Générale que le Conseil d'Administration

avait pris la décision d'écrire à chacune, à chacun d'entre vous et en vous incitant, en vous proposant de voter la motion.

M. CAMANI – Donc je te remercie d'autant plus, je crois que c'est important de soutenir ce combat parce que, encore une fois, ce n'est pas que le combat du département, de la collectivité territoriale départementale, c'est votre combat aussi. Vous avez entendu ce que j'ai dit tout à l'heure, s'il n'y a pas de meilleure péréquation, de meilleure solidarité territoriale dans ce pays entre les départements riches et les départements pauvres, et une meilleure prise en compte par l'État, c'est nous tous, nous le département, nous investissons moins, nous vous soutenons moins mais, de ce fait là, vous investissez beaucoup moins vous aussi. C'est un combat qui n'est pas un combat politique, je suis clair et, c'est pour cela, cela est bien que cette motion ait été adoptée à l'unanimité, elle n'est pas contre le Gouvernement quelconque, elle est pour la défense de la ruralité.

Malgré cela, et pour aller vite, nous continuons à développer des projets dans le cadre contraint, bien sûr, mais nous restons le premier partenaire des collectivités territoriales, des communes et des intercommunalités, le premier partenaire avec une enveloppe de retour d'entre 10 et 13 millions d'euros de soutien chaque année, à travers les traverses de bourgs, le soutien à l'assainissement, le soutien sur les travaux Monuments Historiques etc. Et puis surtout, nous voudrions développer quelque chose qui ne coûtera rien au département parce que nous avons les personnels pour faire cela et par mutualisation, développer l'assistance technique, c'est un soutien majeur pour les petites et moyennes communes qui n'ont pas les personnels pour les aider à monter leur projet et à faire en sorte, surtout, avec une assistance technique très pratique, que vous puissiez dimensionner vos projets en fonction de vos capacités financières et vous aider à mieux déterminer, à mieux élaborer ces projets.

Sur le numérique, cela a été évoqué, cela prend du temps et enfin les marchés ont été attribués, vous le savez, au mois d'avril et enfin les premiers déploiements de fibre optique démarrent, en cette fin d'année. Certaines communes ont été contactées pour déterminer des lieux pour poser des armoires qui accueilleront les centraux de fibre optique, 60 communes sont concernées en 2018, le déploiement est parti, il va mettre, certes, du temps parce que ce sont des investissements énormes, souvenez-vous que la France, pour bénéficier du téléphone, Paris était couverte par le téléphone en 1900...

J'ai dépassé les 5 minutes ? J'en termine avec le téléphone qui est arrivé au fin fonds de nos campagnes en 1970, et en 10 ans, il faudra faire ce travail pour déployer la fibre et justement nous allons déployer et vous aider dans l'adressage. Je vous enverrai un courrier pour vous expliquer tout cela, c'est une compétence qu'il va falloir développer dans vos communes mais nous faisons en sorte, avec Madame Le Préfet que je veux remercier, de vous attribuer une part

et avec nous, avec l'Ingénierie, faire en sorte que ce service-là vous coûte le moins possible.
Merci Monsieur Le Président.

(Applaudissements)

M. Jean DIONIS du SEJOUR- Madame Le Préfet, encore une fois, merci, je voulais d'abord vous remercier d'être présente, remercier les Chefs de Services de l'État qui sont là, je salue, bien sûr, vos collaborateurs, les Sous-Préfets, nous sommes très sensibles à cela. Vous avez vu, j'en parlais avec Michel KLOPFER, derrière tout cela, il y a quand même un énorme sujet qui est celui de la libre administration des collectivités locales et je le dis avec émotion parce que cela est au cœur du Pacte Republicain et dans cette affaire, l'on voit bien qu'au niveau des finances, on est en train, quand même, de faire reculer la libre administration des collectivités locales, notamment, le pouvoir que nous avons de fixer les taux des impôts. Je suis Conseiller Régional, je peux vous dire que déjà, M. KLOPFER l'a dit, à la région cela est fini, il n'y a plus aucune autonomie fiscale, pas un impôt n'est fixé par la région, plus un, ou marginalement le TICPE sur l'essence et les cartes grises. Mais il y a quelque chose qui change, il faut que l'on en soit conscient et je dirais, au cœur des relations que l'on a avec vous, Madame Le Préfet, il y a cette question-là, vous avez des Maires qui sont profondément légalistes, et qui aiment la République, qui aiment l'État mais qui, en même temps, sont profondément attachés à ce principe de libre administration des collectivités territoriales et je voudrais vraiment vous dire à quel point l'on est sensible à cette liberté, liberté dans le cadre républicain. Pour être très clair, dans la plupart des domaines, cela se passe très bien et l'on a des remerciements à vous adresser et je veux le faire, y compris quand on a besoin de vous sur les compétences régaliennes, vous êtes sur des sujets compliqués, encore une fois, vous êtes intervenue à Estillac pour faire terminer des occupations illégales de terrains par les nomades, vous avez pris des responsabilités et l'on veut vous en remercier. Donc la plupart du temps, cela se passe bien mais il faut dire aussi que nous sommes en tension sur un certain nombre de sujets et le sujet de l'urbanisme est un sujet. Il faut que l'on arrive à se trouver, pour le moment, on n'y est pas encore et voilà donc je vous le dis, je ne vais pas le développer parce que moi aussi je suis contraint de 5 minutes mais c'est avec émotion que je vous le dis.

Mme Patricia WILLAERT – Monsieur Le Député, Madame et Monsieur le Sénateur, Monsieur Le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, Départementaux, Monsieur le Maire qui nous accueille, Monsieur le Président de l'Amicale des Maires du Lot-et-Garonne, Mesdames et Messieurs les Maires, Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Chefs de Service de l'État, Mesdames et Messieurs, chers Amis, c'est toujours avec un grand plaisir que d'être parmi vous à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, moment important de notre démocratie locale, moment important d'écoute, de réflexion et de débat.

Je vous remercie de m'avoir invité à conclure, Monsieur Le Président, cette Assemblée Générale qui se tient cette année à Boé, au cœur de l'agglomération d'Agen et de me donner, ainsi, l'occasion de revenir sur les questions qui vous préoccupent et qui ont donné lieu à des échanges particulièrement intéressants au cours de cette matinée.

Avant d'évoquer ces sujets et les politiques publiques de l'État qui vous concernent plus particulièrement, je souhaiterais saluer l'engagement de l'ensemble des élus présents aujourd'hui au service des 319 communes de notre département. Vous êtes, vous les Maires de Lot-et-Garonne, des acteurs essentiels de la République, au cœur de nos territoires, au côté de nos Concitoyens. Interlocuteurs privilégiés des habitants de vos communes, vous êtes en première ligne pour organiser leur vie quotidienne, garantir la cohésion sociale de vos cités et améliorer la qualité de vie de nos Concitoyens. Mais vous êtes également, résolument, tournés vers l'avenir avec le souci de répondre aux nouveaux besoins de vos habitants, en modernisant leur cadre de vie, vous êtes des artisans inlassables du développement de nos territoires. Votre engagement, votre responsabilité vous honorent et sont majeurs dans la mission qui est la vôtre. Cette responsabilité, vous l'avez souligné, vous le soulignez à maintes reprises, est difficile à exercer. Sachez que l'ensemble des services de l'Etat est à vos côtés pour vous soutenir et vous aider en toutes circonstances. Nos rencontres, comme ce rendez-vous annuel d'aujourd'hui, sont des occasions de dialogues comme l'a été la réunion conviviale de l'automne dernier avec les membres du Conseil d'Administration de l'Amicale et comme le sont aussi nos rencontres, au quotidien, sur le terrain avec chacun d'entre vous, rencontres qui sont sans doute parmi les plus enrichissantes.

Le Président de la République a souligné combien notre partenariat devait s'inscrire dans une relation de confiance et de responsabilité. Ainsi, la Conférence Nationale des Territoires, qui se réunit tous les six mois, a vocation à être un lieu de concertation permanente entre l'Etat et les collectivités. Elle se réunit, d'ailleurs, la semaine prochaine à nouveau, je vous ai réuni, très récemment, avec les Sous-Préfets et les Services de l'État pour faire vivre cette concertation dans chaque arrondissement et je vous remercie très sincèrement d'y avoir participé.

Ces réunions m'ont permis de faire remonter vos propositions, vous m'avez fait part aussi de vos attentes vis-à-vis des services de l'Etat et je peux vous assurer que nous faisons tout notre possible pour y répondre.

Je voudrais évoquer, plus particulièrement, aujourd'hui quelques sujets qui vous préoccupent, quelques sujets qui sont au cœur des priorités de l'Etat.

En premier lieu, la sécurité, assurer la sécurité de nos concitoyens est une priorité du Gouvernement. La loi pour la sécurité intérieure et la lutte contre les terrorismes, promulguée le 31 octobre, a permis de mettre fin à l'état d'urgence tout en garantissant un niveau très élevé de

sécurité. Elle prévoit, notamment, la création par les Préfets de périmètre de protection en cas de grand rassemblement, la possibilité de mettre en place des mesures de surveillances individuelles ou d'ordonner la visite de tous lieux fréquentés par une personne qui représente une menace terroriste.

Le Gouvernement a lancé, par ailleurs, la concertation en vue de la mise en œuvre de la police de sécurité au quotidien qui consiste à la fois à lutter contre la délinquance et la criminalité et à déployer une nouvelle organisation des forces de sécurité plus proches de nos concitoyens. L'objectif est de recentrer les forces de l'ordre sur leur cœur de métier, la sécurité et la prévention de la délinquance, la présence accrue sur le terrain et la proximité avec nos concitoyens. Cet engagement intervient dans un contexte de renforcement budgétaire pour garantir les moyens d'une politique de sécurité plus proche et plus efficace avec un budget dédié aux forces de l'ordre en croissance de 9 % sur 3 ans et la création de 10 000 postes supplémentaires de policiers et de gendarmes d'ici 2022. Dans ce cadre, j'ai tenu plusieurs réunions avec les policiers et les gendarmes, les Parlementaires et les Maires des communes ayant une police municipale ont participé pleinement à cette réflexion et je vous remercie, là-aussi, de votre participation et de toutes vos propositions dont la synthèse sera portée à la connaissance du Ministre de l'Intérieur d'ici quelques jours. Les partenariats locaux, Mesdames et Messieurs les Maires, sont en effet essentiels pour garantir la sécurité de nos concitoyens, dans un contexte de menace terroriste élevée, des efforts financiers ont été engagés conjointement par l'État et les collectivités pour sécuriser les établissements scolaires. Au niveau départemental, cet effort représente plus de 857 000 euros de subventions versées aux collectivités en 2017. Pour améliorer la sécurité du quotidien, nous avons mis en place, cette année, dans le département 7 conventions de participation citoyenne, ces conventions facilitent la coproduction de sécurité en favorisant l'échange d'informations entre les citoyens et les forces de l'ordre et renforcent la solidarité entre les habitants. C'est encore trop peu alors que les retours d'expérience sont positifs et contribuent à la politique de prévention, aussi je vous invite à vous engager dans ce dispositif.

S'agissant de l'activité des services, les résultats de cette année sont marqués par un renversement de tendance, on note une diminution des cambriolages des résidences principales ou secondaires de 13 %, soit environ 200 cambriolages de moins par rapport à l'année dernière, et une diminution des atteintes aux biens de près de 4 %. A l'approche des festivités de fin d'année, je vous rappelle que nous devons maintenir un esprit de vigilance élevée. Ainsi, il est de notre responsabilité commune de veiller à la sécurisation des événements organisés à l'occasion des fêtes de Noël. La menace terroriste, vous le savez, demeure à un niveau particulièrement élevé. Le plan anti hold-up a été activé dans le département, les bijoutiers, établissements financiers, débits de tabac, stations-service et tous les commerces de proximité font l'objet d'une

surveillance renforcée.

Pour conclure sur la question de sécurité, je voudrais aussi évoquer la sécurisation d'événements d'envergure comme le Pruneau Show, Garorock ou le passage du Tour de France, mais aussi les nombreuses manifestations festives qui rythment la vie de notre département, qui se sont très bien déroulées grâce aux partenariats de sécurité que nous avons menés ensemble, le nombre et la dimension des manifestations festives, qui ont un important impact économique et culturel, n'a pas enregistré de réductions grâce aux échanges et à la coopération renforcés entre les élus et les services de l'État, en particulier les services de sécurité et de secours.

S'agissant des politiques publiques, quelques mots sur les mesures en faveur de l'emploi et de l'activité économique. D'abord, pour souligner que la conjoncture économique s'améliore très nettement, selon les dernières prévisions de l'INSEE, le taux de croissance de l'économie française s'élèvera à 1,8 % en 2017, situation inédite depuis 2012, 300 000 emplois nouveaux ont été créés cette année et cette embellie s'observe, dans notre département, par une baisse du taux de chômage de 0,9 % sur un an, ce qui est une baisse plus marquée que dans le reste de la région. Le taux de chômage, dans le Lot-et-Garonne, est maintenant sur une tendance baissière et tangente désormais la moyenne nationale. Les réformes engagées par le Gouvernement conduisent à libérer l'activité économique et, en particulier, à renoncer en profondeur la capacité d'embauche et d'activité économique, ceci était en particulier très attendu par les très petites et moyennes entreprises qui forment, dans notre département, l'essentiel du tissu économique. Quand je rencontre les chefs d'entreprises du département, et j'imagine comme vous aussi, beaucoup me disent vouloir embaucher mais ne pas réussir à trouver de travailleurs formés à leur métier, notre principal défi consiste donc à permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder à des formations qualifiantes, professionnalisantes comme l'apprentissage. C'est dans cet état d'esprit que s'inscrit le plan d'investissement dans les compétences et la réforme de l'apprentissage qui sont lancés par le Gouvernement en 2018.

Je ferai juste une incidente puisque je sais qu'il y a des questions qui n'ont pas pu être posées, Monsieur Le Président, puisque le débat qui s'est engagé après votre présentation était passionnant, simplement pour répondre à la question non-posée du Maire de Monsempron-Libos, mais je pense que cela rejoint plusieurs préoccupations de certains Maires, sur les contrats aidés. La vocation première des contrats aidés n'est pas de soutenir l'employeur mais bien de soutenir l'insertion professionnelle chez les personnes les plus éloignées de l'emploi. Pour autant, on le sait tous, les contrats aidés n'ont jamais été une solution satisfaisante aux problèmes de l'emploi, c'était souvent une variable d'ajustement par rapport au taux du chômage. C'est des emplois précaires, faiblement rémunérés et ils ne sont pas efficaces en matière d'insertion, si l'on regarde à posteriori, il n'y a que 26 % qui débouchent sur un emploi durable pour un coût élevé de dépenses publiques. Les mesures de transformation profonde de

l'économie et de la politique dans l'emploi vont dans le sens d'un renforcement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, c'est 15 milliards d'euros qui sont dévolus à la formation professionnelle sur 5 ans pour relancer l'investissement public dans tous les domaines. Pour autant, il n'y a pas une suppression des emplois aidés mais ils vont être ciblés, ces contrats aidés, sur les communes rurales, mais sur des priorités dans les communes rurales, c'est-à-dire l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire, l'urgence sanitaire, sociale et de santé et puis dans le même temps - donc les communes rurales sont concernées sur ces priorités-là évidemment - on évite les sorties sèches c'est-à-dire qu'il y a une mobilisation permanente de Pôle Emploi qui fait du traitement individuel avec, toujours, une prise en charge et un accompagnement totalement personnalisés. Il y aura également le déploiement de 10 000 contrats de professionnalisation expérimentaux c'est-à-dire une formation sur mesure pour éviter, encore une fois, ces sorties sèches sur 2018. Donc voilà ce que je voulais souligner pour répondre à la question qui n'a pas été posée oralement mais qui a été posée par écrit, 15 milliards d'euros sur 5 ans et une formation professionnelle accrue, ceci, notamment pour soutenir l'investissement public, en particulier dans les collectivités territoriales ce qui m'amène à évoquer le sujet qui est dans tous les esprits, qui est le sujet vraiment itératif, qui est la préservation des moyens financiers des communes.

Un rappel d'abord, en 2017, 10 millions d'euros de subventions ont été accordées aux communes du Lot-et-Garonne, au titre de la DETR et de la DSIL, au total ce sont 261 dossiers qui ont reçu le soutien de l'Etat sans compter les 19,5 millions versés au titre du Fonds de Compensation de la TVA. Ce soutien à l'investissement local est vital pour les entreprises de nos territoires, c'est pourquoi le projet de loi de finances pour 2018 prévoit de maintenir les dotations à un niveau élevé, 1 milliard d'euros pour la DETR et 645 millions d'euros pour la DSIL. En plus des dotations de soutien à l'investissement, 130 millions d'euros ont été attribués aux collectivités du département en 2017 au titre de la DGF. Au total, le soutien de l'Etat aux communes et communautés de communes de Lot-et-Garonne s'élève à 230 millions d'euros de subventions sur cette année 2017. En 2018, pour la première fois depuis 7 ans, les concours financiers de l'Etat aux collectivités seront stables. Beaucoup d'entre vous, on l'a évoqué, ont en tête ce chiffre de 13 milliards d'euros d'économie demandés aux collectivités sur le quinquennat. D'une part, l'Etat ne vous demande pas des efforts qu'il ne s'impose à lui-même, d'autre part ce qui vous est demandé n'est en aucun cas une baisse nette des dépenses mais une invitation à maîtriser leur hausse. C'est vrai qu'il peut y avoir des cas de figure différents dans des petites communes qui, brutalement, parce qu'il y a eu un lotissement, ont un accroissement de population donc des charges supérieures, et des communes qui voient aussi leur population qui, pour diverses raisons, décroît, donc il n'y a pas une unicité arithmétique et tous les cas de figure sont présents sur le département.

Les normes que nous évoquions aussi, cette simplification des normes, toute norme nouvelle ne sera opératoire qu'en raison de suppression de deux normes et puis l'expérimentation de pouvoir de dérogation des préfets aux normes réglementaires, que j'ai évoqué tout à l'heure, pas sur la sécurité civile, sur la sécurité publique, Monsieur Le Maire, ne rallumez pas le feu, si je puis oser... Donc la contractualisation qui est engagée par le Département concerne, globalement, on l'a évoqué, les plus grandes collectivités, les communes du Lot-et-Garonne ne sont pas concernées par ce dispositif. Quant à la réforme de la taxe d'habitation, elle sera sans impact sur les ressources des collectivités puisqu'elle s'opérera par dégrèvement, sera compensée à l'euro près par l'État, cela signifie que l'État va se substituer aux contribuables pour payer, en clair, l'impôt à sa place. Par conséquent, la recette de la taxe d'habitation pour la collectivité est strictement identique et au-delà de cette réforme, le Gouvernement réfléchit sur une évolution de la fiscalité locale dans le respect du principe, Monsieur Le Président, de libre administration des collectivités locales autour d'éléments qui sont de nature à vous rassurer.

Je voudrais, avant de conclure, dire deux mots d'un sujet dont nous avons aussi beaucoup parlé, évidemment, dans nos réunions de concertation, l'aménagement du territoire, en particulier, au regard de l'un de ses objectifs, garantir à chaque Lot-et-garonnais une équité d'accès aux services par rapport aux autres points du territoire et l'accès à la mobilité sous toutes ses formes. Donc là, on avait une question écrite du Maire de Boussès sur le sort des petites communes, j'ai évoqué la Conférence Nationale des territoires qui se réunit à nouveau la semaine prochaine et sa déclinaison départementale. La nouvelle donne, je dirais, c'est ce dialogue qui va se tenir tous les 6 mois qui donne une parole beaucoup plus forte aux acteurs du territoire, un recentrage beaucoup plus marqué autour des préfets et une attention plus marquée encore sur les territoires ruraux. Le Ministre de la Cohésion des Territoires réunit d'ailleurs très prochainement pour les départements ruraux les Secrétaires Généraux, cela montre bien la dimension départementale, et les SGAR sur la politique dans toutes ses composantes en faveur de la ruralité avec le volet DETR, DSIL aussi et la manière dont les critères vont s'élaborer sur la DSIL et la DETR. Je suis attachée, comme vous le savez, dans le Lot-et-Garonne, à mettre au cœur de ce département la question de la ruralité. J'ai chargé, dès son arrivée, la Secrétaire Générale de ce dossier pour qu'il soit suivi vraiment sur le plan départemental le plus près possible, cela montre bien aussi l'attachement que je porte à cette priorité du Gouvernement. L'application du schéma d'accès au service public que nous allons signer dans quelques jours, Monsieur Le Président du Conseil Départemental et moi-même, qui est finalisé, nous allons veiller à son application très stricte avec le plus d'équité possible et puis Monsieur Le Maire de Boussès – je ne sais pas où vous êtes, il est tout là-haut (parce que vous nous voyez mais on ne voit pas bien la salle, vous n'êtes pas sous les projecteurs) – je voulais vous dire que vous êtes la plus petite commune du département...

M. Jean DIONIS du SEJOUR– Nous avons fêté le centenaire de l’Amicale des Maires dans cette commune, en 2011, et nous en étions très heureux.

Mme Patricia WILLAERT – Souvenirs, souvenirs ...

M. Jean DIONIS du SEJOUR–M. KLOPFER a dit, je crois, que c’est une commune riche.

Mme Patricia WILLAERT – Petite mais riche. Monsieur Le Maire de Boussès, on prend date et je viens vous voir avec le Sous-Préfet de l’arrondissement qui bien entendu - peut-être qu’il l’a connaît déjà - est tout à fait partant pour aller vous voir et visiter votre commune. Il y a plus petit parce que dans mon département précédent j’avais une commune à un habitant, donc vous voyez... En fait il y en avait deux mais malheureusement le Maire est décédé donc il n’en restait plus qu’un. C’était une commune un peu tournée vers la synergétique donc en saison de chasse il y a un peu plus d’habitants mais au long de l’année, il n’y en avait plus qu’un. Il y a plus petit effectivement. Donc pour dire, la mobilité, c’est la possibilité d’accéder aux services de quotidien qu’ils soient publics ou privés. De ce point de vue, notre département présente des atouts majeurs, la grande majorité des habitants du Lot-et-Garonne résident, en effet, à moins de cinq minutes d’un centre-bourg doté de services de proximité, c’est ce que montre le schéma départemental d’amélioration de l’accès des services au public que j’ai évoqué et que nous avons élaboré en étroite coopération avec le Conseil Départemental, ce schéma va être mis en œuvre dès les premiers jours de l’année 2018. L’enjeu pour notre département est de préserver les centres-bourgs pour conserver ce maillage territorial qui fait la qualité de vie des Lot-et-Garonnais.

La création des Maisons de Services au Public, les MSAP, s’inscrivent pleinement dans cette dynamique. En 2017, six agences postales sont devenues, en plus de leurs activités traditionnelles, des MSAP, je tiens à saluer le travail qui est mené de concert entre les services de l’Etat, le Conseil Départemental, la Commission Présence Postale Territoriale, Monsieur Le Président Coureau, et l’AMF pour soutenir l’ouverture de ces Maisons de Services au Public, quatre à six nouvelles créations sont actuellement à l’étude. L’accès aux soins, la lutte contre la désertification médicale font aussi parties des priorités qui ont été évoquées lors de la Conférence des Territoires, le Premier Ministre a annoncé le doublement du nombre de Maisons de Santé dans les territoires ruraux, en Lot-et-Garonne, 18 MSP ont d’ores et déjà ouvert leurs portes, 2 sont en projets et puis la semaine prochaine, on doit encore en inaugurer 1, ce qui est vraiment un très beau projet.

Voilà Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Elus, les messages que je souhaitais vous délivrer ce matin. Cette présentation, bien que non exhaustive, traduit la diversité et l’importance des politiques publiques, pour lesquels le partenariat entre les Services de l’Etat et les collectivités est indispensable pour faire

avancer notre département et ses projets, je mesure encore une fois combien est fort l'engagement des élus, aux premiers rangs desquels se trouvent les Maires, je connais votre attachement profond au territoire que vous représentez. Votre sens de l'intérêt public et votre connaissance fine du terrain font de vous des maillons essentiels de notre République. Par ces interventions, ces outils, ces femmes et ces hommes, l'Etat s'engage aussi, chaque jour, au service des Lot-et-Garonnais, c'est sa responsabilité et il l'assume. Les collectivités du département ont également leurs missions, leurs interventions, leur profond engagement, c'est votre responsabilité, Mesdames et Messieurs les Maires, et vous l'assumez également. La qualité du service public de notre département tient à ce que nous sommes capables, dans le respect des compétences de chacun, de travailler ensemble pour l'intérêt de tous. Aussi, soyez-assurés de ma totale disponibilité ainsi que de celle des agents de l'Etat présents, aujourd'hui, à vos côtés, pour vous aider, vous appuyer au quotidien dans un souci de continuité, de proximité et de considération partagées.

Bravo à vous tous, Mesdames et Messieurs les Elus, et je vous remercie.

(Applaudissements)

M. Jean DIONIS du SEJOUR- En votre nom à tous, j'ai un petit cadeau à vous faire, Monsieur KLOPFER. Ici, l'on ne badine pas avec la gastronomie et avec les produits identitaires, donc vous avez droit à des pruneaux d'Agen et à de l'Armagnac de haute volée. Prenez tous cela comme un petit clin d'œil. Ici c'est un pays où l'on n'est pas champion du monde en tout, vous nous avez dit qu'en finance il y avait encore des choses à corriger, mais au niveau de l'art de vivre et de la gastronomie, il y a moyen d'être heureux chez nous.

Ne ratez pas, quant à vous, le déjeuner de l'Amicale des Maires, cela vaut le détour. Merci beaucoup de votre participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

